

**Délibération portant  
sur la demande de création du DU « Environnement économique et marchés financiers »**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable à la demande de création du DU « Environnement économique et marchés financiers ».

Annexe : Présentation, maquette et MCCC du DU.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
**Hélène Bouraïma-Lelong**

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
sur la demande de modification de la maquette du DU « Préparation au Diplôme Supérieur de  
Comptabilité et de Gestion » (DSCG)**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de modification de maquette du DU « Préparation au DSCG ».

Annexe : Maquette du DU.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraima-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
sur la fermeture au recrutement du BUT « Qualité, logistique industrielle et organisation »  
(QLIO) en 2026/2027**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la fermeture au recrutement du BUT QLIO en 2026/2027.

Annexe : Relevé des décisions et avis du Conseil d'Institut.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
sur la Demande de création de la Licence « Professorat des écoles » suite à la réforme de l'accès  
aux métiers de l'enseignement**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable à la demande de création de la Licence « Professorat des écoles ».

Annexe : Dossier de demande d'accréditation et maquette de la licence « Professorat des écoles »

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraima-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
sur la Demande d'adoption des modalités de contrôle des connaissances et des compétences  
(MCCC) du parcours « Droit de la cybersécurité » au sein du Master 2 « Droit du numérique »**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission approuve les MCCC du Master 2 « Droit du numérique – parcours Droit de la cybersécurité ».

Annexe : MCCC du Master 2 « Droit du numérique – parcours droit de la cybersécurité ».

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 2 voix contre.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
sur la demande de modification du calendrier universitaire 2025/2026 des UFR STAPS, LVE et  
Sciences**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable aux demandes de modifications des calendriers universitaires 2025/2026 proposées par l'UFR STAPS, l'UFR LVE et l'UFR Sciences.

Annexe : Calendriers 2025/2026 des UFR STAPS, LVE et Sciences.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant**  
**Sur l'accès aux études de santé en premier cycle de maïeutique, médecine, odontologie et**  
**pharmacie (MMOP)**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission donne un avis favorable sur les capacités d'accueil pour les études de santé en premier cycle de MMOP pour la rentrée 2026.

Annexe : Relevé de décisions du conseil d'UFR de Santé

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant**  
**Sur le transfert de la Licence « Sciences et société – parcours Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures » de l'UFR des Sciences vers l'UFR SEGGAT**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable au transfert de la Licence « Sciences et société – parcours CPES ».

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant**  
**Sur la demande d'accréditation du Master « Physique fondamentale et applications » et transfert**  
**du Master « Physique – parcours Radioprotection » vers le Master « Physique fondamentale et**  
**applications »**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable à la demande d'accréditation du Master « Physique fondamentale et applications » et au transfert du Master « Physique – parcours Radioprotection » vers cette nouvelle mention.

Annexe : Lettre de demande d'accréditation

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

  
Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Leiong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
Sur la circulaire engagement étudiant**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission approuve la circulaire engagement étudiant.

Annexe : Note de cadrage sur la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 1 abstention et 1 voix contre.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

  
Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
Sur l'autoévaluation des formations**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La commission approuve les questionnaires et grilles des rapporteurs proposés pour l'autoévaluation des formations.

Annexe : Questionnaires et grilles des rapporteurs.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

 Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Hélène Bouraima-Lciong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

**Délibération portant  
Sur les conditions générales d'utilisation de la télésurveillance**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion du 23 septembre 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission approuve les conditions générales d'utilisation de la télésurveillance.

Annexe : Conditions générales d'utilisation de la télésurveillance des examens de l'Université de Caen.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 1er octobre 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.



Pour le Président et par délégation  
la Vice-Présidente  
de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

## **DU – Environnement économique et marchés financiers**

### **Objectif général du programme**

Permettre aux participants de comprendre les dynamiques économiques et financières qui influencent la valorisation des actifs, le comportement des marchés et les choix stratégiques des établissements de crédit. Le DU vise à former des professionnels capables de mobiliser une analyse économique rigoureuse pour concevoir des solutions d'investissement responsables, diagnostiquer l'activité bancaire et répondre aux enjeux réglementaires, concurrentiels, technologiques et sociétaux.

### **Partie 1 – Environnement économique et dynamique des marchés financiers**

Durée : 60 heures

Objectif : Acquérir les compétences nécessaires pour analyser les marchés financiers à la lumière des tendances économiques et sociales, et concevoir des allocations d'actifs alignées sur les objectifs de performance, de sécurité et de durabilité exprimés par les investisseurs.

#### **Enseignements**

##### ***Les marchés financiers au service de l'économie (15h)***

Objectif : Expliquer comment les marchés financiers sont utiles à l'économie et tordre les idées reçues les concernant.

Cette séquence introduit les bases du fonctionnement des marchés financiers et de leur rôle dans l'économie réelle, à travers des apports structurés et un quizz d'entrée ludique.

##### ***Des marchés guidés par les anticipations (3h)***

Objectif : Montrer comment la Bourse révèle les anticipations et les incertitudes.

Un jeu de scénario permet aux participants d'interpréter les signaux de marché en lien avec l'actualité économique et politique, pour illustrer le caractère prédictif des prix.

##### ***Décrypter l'environnement économique pour anticiper l'évolution du prix des actifs (18h)***

Objectif : Maîtriser l'environnement économique et anticiper les effets sur les prix des différentes classes d'actifs.

Les participants se familiarisent avec les principaux indicateurs économiques (croissance, inflation, chômage, politique budgétaire et monétaire) dont la compréhension est essentielle pour analyser l'impact de la conjoncture sur les différentes classes d'actifs (actions, obligations, devises).

### *Promouvoir une offre de placements responsables (12h)*

Objectif : Appréhender les transitions environnementales et sociales et savoir proposer une gamme de placements responsables.

Cette séquence présente les enjeux de la finance durable, les évolutions réglementaires et les attentes sociétales, en s'appuyant sur des outils d'analyse et des études d'opinion.

### *Protéger ses avoirs dans un environnement économique instable (12h)*

Objectif : Savoir proposer une allocation d'actifs qui répond aux objectifs de sécurité, de performance et de liquidité exprimés par le client.

Les participants s'exercent à la construction de portefeuilles via un simulateur Bloomberg, en intégrant les objectifs de performance et de risque poursuivis.

## **Partie 2 — Environnement économique et gestion des établissements de crédits**

Durée : 42 heures

Objectif : Développer une compréhension intégrée de l'activité bancaire dans ses multiples dimensions : analyse financière, conformité réglementaire, positionnement stratégique, mutation technologique et responsabilité sociétale. Les participants acquièrent ainsi une vision globale et critique du rôle des banques dans l'économie.

### **Enseignements**

#### *Analyser la performance des banques (12h)*

Objectif : Analyser le compte de résultat et le bilan d'un établissement de crédit et réaliser un diagnostic à partir de cette information financière.

Les apprenants étudient les principaux agrégats comptables (PNB, ratio de solvabilité, liquidité...) pour évaluer la rentabilité, le risque et la solidité des établissements bancaires.

#### *La banque : un acteur incontournable au sein d'un système financier complexe (6h)*

Objectif : Comprendre la spécificité des banques et l'évolution de leurs activités dans le cadre de mouvements de désintermédiation. Être capable d'énoncer les avantages comparatifs des banques par rapport aux autres intermédiaires financiers.

Ce module analyse le positionnement unique des banques entre finance traditionnelle et intermédiation de marché, dans un environnement de plus en plus concurrentiel marqué par la montée des fintechs.

#### *La banque : un acteur réglementé au cœur de l'économie (12h)*

Objectif : Analyser le rôle systémique des banques, le fonctionnement de l'assurance des dépôts et les effets de la réglementation prudentielle sur leur activité.

Les participants comprennent pourquoi les banques occupent une position centrale dans les mécanismes de crise économique. Ils étudient le rôle de l'assurance des dépôts et mesurent l'impact de la réglementation prudentielle, notamment le cadre de Bâle, sur l'activité bancaire.

***La banque face à de nouvelles opportunités de développement (12h)***

Objectif : Identifier les leviers d'évolution stratégique des banques face à la concurrence, aux enjeux de RSE et aux transformations technologiques.

Ce module croise les enjeux de transformation numérique (blockchain, API, Open banking) et de responsabilité sociétale (bilans extra-comptables, attentes clients), pour projeter les évolutions stratégiques du secteur.

## DU Environnement Economique des Marchés Financiers

	CODE APOGEE	CM Heures	Coef	Intervenants
<b>BLOC DE COMPETENCES 1 -Environnement économique et dynamique des marchés financiers</b>		<b>60</b>		
Les marchés financiers au service de l'économie		15		
Des marchés guidés par les anticipations		3		
Décrypter l'environnement économique pour anticiper l'évolution du prix des actifs		18		
Promouvoir une offre de placements responsables		12		
Protéger ses avoirs dans un environnement économique instable		12		
<b>BLOC DE COMPETENCES 2 - Environnement économique et gestion des établissements de crédits</b>		<b>42</b>		
Analyser la performance des banques		12		
La banque: un acteur incontournable au sein d'un système financier complexe		6		
La banque: un acteur règlementé au cœur de l'économie		12		
La banque face à de nouvelles opportunités de développement		12		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>102</b>		

Composante 910  
Type de diplôme DU

IAE Caen

Liste :  
Crédits ECTS :

Mention de diplôme  
Version d'étape

DU Environnement économique des marchés financiers

Nature :  
Part CC ou CT  
:

Régulier : non  
Régime spécial : oui  
Erasmus : non  
Enseignement à distance : non

Coefficient :

Semestr e	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles			
								Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal							
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)			Durée	Part CT	
				<b>BLOC DE COMPETENCES 1 - Environnement économique et dynamique des marchés financiers</b>															
		O		Les marchés financiers au service de l'économie								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		Des marchés guidés par les anticipations															Non évalué
		O		Décrypter l'environnement économique pour anticiper l'évolution du prix des actifs								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		Promouvoir une offre de placements responsables								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		Protéger ses avoirs dans un environnement économique instable								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		<b>BLOC DE COMPETENCES 2 - Environnement économique et gestion des établissements de crédits</b>															
		O		Analyser la performance des banques								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		La banque: un acteur incontournable au sein d'un système financier complexe															Non évalué
		O		La banque: un acteur réglementé au cœur de l'économie								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)
		O		La banque face à de nouvelles opportunités de développement								Ecrit	1h	100%	Ecrit ou Oral	1h	100%	1	Session 2 : écrit si > à 5 étudiants sinon oral (l'enseignant peut choisir l'oral)

L'obtention de ce Diplôme Universitaire permet de valider le bloc de compétences RNCP38542BC05 : « Réaliser des analyses économiques », inscrit au répertoire national du diplôme de niveau 7 « Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance » (RNCP38542).

**Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion - 1ère année**  
**DSCGT1-312**

**2025-2026**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
			CM	TD		
<b>DSCG 1ère année</b>	<b>1DSCG</b>		<b>501,00</b>			
<b>UE1 - Gestion Juridique, Fiscale et Sociale</b> (Pilote UE : Axel MASSERON)  L'entreprise et son environnement Le développement de l'entreprise Le financement de l'entreprise De l'entreprise au groupe La pérennité de l'entreprise Les associations et les autres organismes à but non lucratif	<b>1DSCG1</b>    <b>1DSCG11</b>		<b>184,00</b>			1,00
<b>UE4 - Comptabilité et audit</b> (Pilote UE : Alain LEMERCIER)  Opérations de restructuration Normes internationales Comptes de groupe Audit	<b>1DSCG2</b>  <b>1DSCG21</b>		<b>173,00</b>			1,00
<b>UE5 - Mangement des systèmes d'information</b> (Pilote UE : Patrick MAILHE)  Gouvernance des systèmes d'information La gestion de projets SI Les systèmes d'entreprise Gestion de la performance informationnelle Architecture et sécurité des systèmes d'information Audit du système d'information, conseil et reporting	<b>1DSCG3</b>  <b>1DSCG31</b>		<b>96,00</b>			1,00
<b>UE6 - Anglais des affaires</b> (Pilote UE : Angélique PROVOST)  Finance Accounting and auditing Governance and corporate social responsibility Information systems and new technologies Management, Human Resources and Strategy Production Marketing	<b>1DSCG4</b>  <b>1DSCG41</b>		<b>30,00</b>			0,5
<b>UE7 - Mémoire professionnel</b> (Pilote UE : Eric GALERNE)  Recherche d'information Présentation des documents techniques et professionnels Méthodologie de la recherche en gestion	<b>1DSCG5</b>  <b>1DSCG51</b>		<b>18,00</b>			
<b>UE8 - Accompagnement/Stage</b>	<b>1DSCG6</b>		<b>0,00</b>			0,5
EC Accompagnement 1	<b>1DSCG61</b>					
EC Stage 1	<b>1DSCG62</b>					
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>501,00</b>	<b>0,00</b>		
			<b>501,00</b>			
			<b>751,50 HEDT</b>			

**DSCG1 :**  
- UE1 : ajout de 14h CM  
- UE4 : ajout de 3h CM

**DSCG 2 :**  
- UE6 : ajout de 36h CM

**Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion - 2ème année  
DSCGT2-312**

**2025-2026**

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires		ECTS	Coef.
			CM	TD		
<b>DSCG 2ème année</b>	<b>2DSCG</b>		<b>404,00</b>			
<b>UE2 - Finance</b> (Pilote UE : Benoît PALAUQUI)  La valeur Diagnostic approfondi Évaluation de l'entreprise Investissement et financement La trésorerie Ingénierie financière	<b>2DSCG1</b>    <b>2DSCG11</b>		<b>120,00</b>			1,00
<b>UE3 - Management et contrôle de gestion</b> (Pilote UE : Sebastien ROCHER)  Modèles d'organisation et contrôle de gestion Management stratégique Conduite du changement Management des ressources humaines et des compétences	<b>2DSCG2</b>   <b>2DSCG21</b>		<b>170,00</b>			1,00
<b>UE6 - Anglais des affaires</b> (Pilote UE : Angélique PROVOST)  Finance Accounting and auditing Governance and corporate social responsibility Information systems and new technologies Management, Human Resources and Strategy Production Marketing	<b>2DSCG3</b>   <b>2DSCG31</b>		<b>90,00</b>			0,5
<b>UE7 - Mémoire professionnel</b> (Pilote UE : Eric GALERNE)  Recherche d'information Présentation des documents techniques et professionnels Méthodologie de la recherche en gestion	<b>2DSCG4</b>   <b>2DSCG41</b>		<b>24,00</b>			1
<b>UE8 - Accompagnement/Stage</b>	<b>2DSCG5</b>		<b>0,00</b>			0,5
EC Accompagnement 2	<b>2DSCG51</b>					
EC Stage 2	<b>2DSCG52</b>					
<b>TOTAL SEMESTRE</b>			<b>404,00</b>	<b>0,00</b>		
			<b>404,00</b>			
			<b>606 HEDT</b>			

## Relevé des décisions et avis du Conseil d'Institut du mercredi 25 juin 2025

Votants : 31 (18 membres en présentiel et 13 procurations)

### - Nomination de chef de département

- Avis sur la nomination de Mohamed TISSIOUI, chef de département Techniques de Commercialisation de Caen (TCC) à compter du 7 juillet 2025 pour une durée de trois ans en vertu de l'article 9 des statuts de l'IUT

**Vote du Conseil : unanimité**

### - Évolution de l'offre de formation du pôle d'Alençon

*Travail suite à la décision de l'Université d'arrêter le recrutement en première année de BUT QLIO en 2026/2027 et de fermer le département QLIO en 2028/2029.*

*Les objectifs, pour le site d'Alençon, sont :*

- Objectif 1 : Renforcer les formations et la recherche
- Objectif 2 : Prendre en considération les compétences de chacun, soutenir le changement lié aux départs en retraite prévus dans les 5 prochaines années, accompagner les collaborateurs désirant évoluer vers de nouvelles fonctions et renforcer la stabilité des postes sur le site
- Objectif 3 : Créer (si possible) une signature pour le site

- Avis sur les 2 scénarii retenus et présentés en séance

#### **Scenario 1 : Ouverture de Licences Professionnelles et d'un Master**

*Ouverture en 2026/2027 des LP CPMM et GOAL (déjà validées par le Conseil d'Institut), en 2027/2028 d'un Master et d'une LP Sciences et Génie des Matériaux et en 2028/2029 d'une autre LP. Les LP seraient en alternance.*

**Contre : Unanimité**

#### **Scenario 2 : Ouverture d'un BUT GACO (Gestion Administrative et Commerciales des Organisations)**

*Ouverture en 2026/2027 des LP CPMM et GOAL, en 2027/2028 ou 2028/2029 (selon étude de faisabilité de la DAPAC (Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue de l'université), avec en parallèle la recherche d'alternatives) du BUT GACO.*

*C'est à l'IUT de démontrer que le BUT GACO (parcours MDFS (Management Des Fonctions Support) avec mise en place de l'alternance à prévoir) est la meilleure alternative.*

**Pour : 22, Contre : 02, Abstentions : 7**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



GRAND OUEST  
NORMANDIE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

IUT GRAND OUEST NORMANDIE

A Caen, le 18 septembre 2025  
Le Président du Conseil d'Institut

Jean-Luc CHAUSSAÏQINE



Normandie Université

pôle universitaire de Caen  
boulevard maréchal Juin · CS 14032 · 14032 Caen cedex  
02 31 56 70 00  
iut.caen@unicaen.fr  
iut-grand-ouest-normandie.unicaen.fr



**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**Université de Caen Normandie**

Adresse Esplanade de la Paix – 14032 Caen Cedex

Mail présidence [presidence@unicaen.fr](mailto:presidence@unicaen.fr)

**UAI** : 0141408E

**Composante qui porte la licence** : **INSPE**

**Éventuellement, établissement(s) partenaire(s)** = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) :

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :  
**[accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr](mailto:accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr)**
  
2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
  - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
  - procès-verbal des votes dans les instances
  - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
  - estimation des ressources humaines rectorat
  - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

**[accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr](mailto:accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr)**

*Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.*

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
  - A. Renseignements administratifs
  - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
  - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
  
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
  - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
  - E. Initiation à la recherche
  - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
  - G. Moyens humains prévus

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**A. Renseignements administratifs**

*N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.*

	<b>Mandats</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Mail</b>
<b>Pour l'université</b>	Président(e) de l'université	Adoui Lamri	Lamri.adoui@unicaen.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	Bouraima-Lelong Hélène VP CFVU	Helene.bouraima@unicaen.fr
<b>Si université(s) partenaire(s)</b>	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
<b>Pour le Rectorat</b>	Recteur / Rectrice de l'académie	Cabuil Valérie	Valerie.cabuil@ac-normandie.fr  Ou ce.cabinet@ac-normandie.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	Cabuil Valérie	
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	Gaumont Annie-Claude	Annie-claude.gaumont@ac-normandie.fr

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)**

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

**1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
<b>Licence PPPE</b> Date de création : <b>2022</b> Licence d'adossement : <b>MIASHS mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales.</b> Capacité d'accueil : <b>40</b>	Université de Caen Campus 2 et lycée Victor Hugo Caen	<b>Licence PPPE</b> Maintien L2 : <del>OUI</del> / <del>NON</del> Capacité d'accueil :	
		<b>Nouvelle licence LPE</b> Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : <b>INSPE</b> Ouverture uniquement en L1 : <del>OUI</del> / <del>NON</del> Ouverture en L1 et en L2 : <b>OUI</b> / <del>NON</del>	Université de Caen Campus 1 et/ou campus 6 (Caen)

**2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Licence Lettres modernes parcours enseigner et éduquer Volume horaire : 500h en L1 ; 1500h sur l'ensemble de la licence Composante(s) qui la/les porte(nt) : UFR Humanités et sciences sociales Capacité d'accueil : 30	Université de Caen Campus 1	Maintien : <b>OUI</b> / <del>NON</del> Volume horaire : 500h en L1 ; 1500h sur l'ensemble de la licence Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : : UFR Humanités et sciences sociales Capacité d'accueil : 30 (à confirmer)	Université de Caen Campus 1 (Caen)

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : <b>Licence Lettres modernes parcours enseigner et éduquer</b>  Volume horaire du parcours : <b>250 heures sur toute la licence.</b>  Composante(s) qui porte(nt) la mention : <b>UFR Humanités et sciences sociales</b>  Composante (s) qui porte(nt) le parcours : <b>UFR Humanités et sciences sociales</b>  Capacité d'accueil du parcours : <b>30</b>	Campus 1 (Caen)	<i>Maintien : OUI / <del>NON</del></i>  Volume horaire du parcours : <b>250 heures</b>  Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention : <b>UFR Humanités et sciences sociales</b>  Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours : <b>UFR Humanités et sciences sociales</b>  Capacité d'accueil du parcours : <b>30</b>	Campus 1 (Caen)

**4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours :  Ouverture en L2 et en L3 : <b>OUI / <del>NON</del></b>  Uniquement en L3 : <b>OUI / <del>NON</del></b>  Volume horaire du parcours : 1500h  Composante(s) qui le porte(nt) : MIASH  Capacité d'accueil du parcours : 25	Unicaen - Lycée Victor Hugo	<i>Maintien : OUI / NON</i>  Ouverture en L2 et en L3 : <del>OUI</del> / <b>NON</b>  Uniquement en L3 : <b>OUI / NON</b>  Volume horaire du parcours : 1500h  Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) : MIASH  Capacité d'accueil du parcours :	Unicaen - Lycée Victor Hugo

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)**

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

- le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;
- le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;
- la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1<sup>ère</sup> année.

L'université de Caen Normandie se porte candidate pour une demande d'accréditation de la nouvelle mention de Licence Professorat des écoles. L'ouverture de cette mention nous permettra de proposer aux futurs étudiants de notre bassin de recrutement, la Normandie occidentale (département Calvados, Manche, Orne), la possibilité de concourir en fin de L3 au CRPE en ayant été préparés au cours de ce premier cycle. Depuis la rentrée 2022, nous proposons le parcours PPPE, adossé à la licence MIASHS (Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales), en complémentarité du parcours PPPE proposé à l'université de Rouen Normandie adossé à la licence Sciences de l'éducation. Ce parcours, pour une capacité d'accueil de 40 étudiants a accueilli 22 (2022-2023) 35 (2023-2024) et 39 étudiants (2024-2025), ce qui, sur un support de licence scientifique, montre l'intérêt d'un certain nombre d'étudiants pour cette orientation professionnelle. C'est pourquoi nous pensons pouvoir offrir ce débouché avec la Licence Professorat des Ecoles.

De manière complémentaire pour des étudiantes et étudiants ayant un profil plus littéraire, un parcours a été ouvert depuis la rentrée 2024-2025, dans la licence de Lettres modernes, intitulé « Éduquer et enseigner ». Celui-ci propose, dès la L1, des enseignements des différentes disciplines présentes au concours avec un accent fort mis sur les mathématiques afin de préparer au mieux les futurs candidats à cet aspect du CRPE. Ce sont des enseignants et enseignants-chercheurs en mathématiques de l'INSPE qui ont travaillé avec les responsables de cette licence pour mener à bien ce projet. Ce parcours a accueilli 21 étudiantes et étudiants pour cette première année, pour une capacité d'accueil de 30 places. Pour la deuxième ouverture sur Parcoursup, nous observons 196 candidatures contre 128 l'an passé. Nous souhaitons maintenir ce parcours dans cette licence qui offre l'avantage d'une diversité de débouchés à l'issue de la licence.

Une réflexion sera menée avec plusieurs composantes pour déterminer si des passerelles peuvent être proposées aux étudiants qui envisageraient une réorientation à l'issue de la L1 PE vers certaines licences.

Nous proposons que cette future licence soit portée par notre composante INSPE et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'INSPE maîtrise la compétence de la préparation au concours, que ce soit pour la préparation aux écrits, mais surtout pour la préparation aux oraux, l'oral 1 et l'oral 2. Cette préparation inclut les connaissances de l'institution et du métier à maîtriser dans le cadre de l'oral 2.

L'INSPE est en charge depuis plusieurs années de la mise en stage des étudiants en établissement scolaire. En effet, un certain nombre de formation, dans le cadre de l'orientation des étudiants, proposaient déjà des stages au cours de la licence, lorsque l'étudiant choisissait un stage en milieu scolaire, l'INSPE servait d'intermédiaire avec le rectorat (DSDEN). Les stages seront proposés pour les trois années de la future licence PE, les liens déjà tissés avec le rectorat sur ce sujet faciliteront les démarches.

Cela créera une continuité de formation licence – master.

Le fait d'accueillir en master M2E des lauréats d'un concours, et non plus des candidats, entraînera une évolution à la baisse des effectifs en master, l'évolution des charges permettra ainsi de supporter l'ouverture de la licence.

Nous travaillons actuellement avec le rectorat de Normandie sur la définition de leurs besoins futurs en recrutement de professeurs des écoles. Nous disposons actuellement du nombre des stagiaires accueillis pour les trois dernières années ainsi que la prévision pour l'année à venir (2022-2023 : 122 ; 2023-2024 : 136 ; 2024-2025 : 116 ; 2025-2026 : 146), pour les années suivantes, le rectorat n'a pas encore publié ses projections. Nous pouvons donc envisager un recrutement aux alentours de 100-120, la licence PE n'étant pas la voie de recrutement unique nous envisageons une capacité d'accueil entre 60 et 80 étudiantes et étudiants en 1<sup>ère</sup> année. Ce chiffre sera consolidé en lien avec les données fournies par le rectorat.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)**

*Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.*

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

La répartition des enseignements au sein des unités d'enseignement (UE) a été réalisée en s'appuyant sur le modèle mis en œuvre à l'université de Caen Normandie pour toutes les licences générales dans le cadre du projet NCU Réussites plurielles. L'organisation mise en place est la suivante : les étudiants ont un enseignement réparti de manière homogène sur l'ensemble des six semestres de la licence, c'est ainsi que tous les semestres présentent un volume horaire moyen oscillant autour de 260h, les UE ont des volumes horaires équivalents pour une acquisition de 6 ECTS chacune.

Cette répartition homogène a été notamment pensée pour faciliter les réorientations avec conservation d'ECTS lorsqu'une compatibilité des connaissances et compétences acquises est validée.

Licence 1 :

	Heures semestre 1	Heures semestre 2
Bloc 1	204	162
Bloc 2	0	45
Bloc 3	0	45
Bloc 4	25	15
Adaptation au territoire	25	
<b>Total L1</b>	<b>254</b>	<b>267</b>

Licence 2 :

	Heures semestre 3	Heures semestre 4
Bloc 1	205	164
Bloc 2	25	25
Bloc 3	0	25
Bloc 4	30	25
Adaptation au territoire		25
<b>TOTAL L2</b>	<b>260</b>	<b>264</b>

Licence 3 :

	Heures semestre 5	Heures semestre 6
Bloc 1	215	160
Bloc 2	15	10
Bloc 3	15	35
Bloc 4	15	10
Adaptation au territoire	5	45
<b>TOTAL L3</b>	<b>265</b>	<b>260</b>

Total (au moins 1570h) : **1570 h.**

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

- Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

Au sein de l'Université de Caen Normandie, voici les passerelles et dispositifs mis en place en vue de réorientations éventuelles.

Le travail concernant les passerelles a été initié entre l'INSPE et les autres composantes de l'université de Caen Normandie. A ce stade d'élaboration de la maquette, les contenus disciplinaires n'étant pas encore consolidés les composantes ne se sont pas prononcées sur la mise en place effective de passerelles.

Réorientation en **début** de première année (L1) : le dispositif existant fait appel aux formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil sur Parcoursup pour permettre une réorientation précoce dès le mois de la rentrée. Les étudiants sont accompagnés par notre espace orientation insertion dans ces démarches.

Réorientation en **fin** de semestre 1 (L1) : une phase de réorientation est ouverte en fin de S1, les étudiants souhaitant se réorienter déposent leur dossier accompagné d'une lettre de motivation sur la plateforme ecandidat, seules les formations volontaires sont accessibles.

Réorientation en **fin** de première année (L1) : Les discussions engagées entre l'INSPE et plusieurs composantes permettront de définir les passerelles ouvertes à l'issue de la finalisation des contenus disciplinaires.

Dans chacun des cas, pour les passerelles sortantes, à partir de l'étude des compétences acquises définies par l'INSPE, chaque composante décide des possibilités d'acceptation des étudiants de la LPE.

Pour les passerelles entrantes, une liste de compétences attendues a été définie. Elle est jointe au dossier. Celle-ci servira de base pour l'étude du dossier, en complément des critères établies pour l'étude du dossier via Parcours Sup, à hauteur de places disponibles restantes.

Un tutorat pourra être mis en place, soit pour les disciplines littéraires, soit pour les disciplines scientifiques, en fonction des besoins diagnostiqués.

Réorientation en **fin** de troisième année (L3) validée :

Pour les réorientations après la L3 pour les non-lauréats, les parcours « Médiation culturelle et enseignement » et « Mobilités, Tourisme éducatifs » (mention 4 master PIF de l'INSPE) sont susceptibles d'accueillir des étudiants ainsi que le master « Médiation scientifique », ou encore les masters proposés par l'IAE.

**E. Initiation à la recherche (1 page maximum)**

*Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.*

L'INSPE de Caen Normandie est engagé dans un programme relevant du « PIA3, 100% inclusion Un défi, un territoire », avec les INSPE des universités de Rouen Normandie, d'Amiens et de Lille. L'INSPE de Caen Normandie pilote l'une des 6 actions de ce projet. Celle-ci est conduite en étroite collaboration avec les rectorats de ces différentes académies pour une application sur le terrain des travaux de recherche. C'est ainsi qu'un référent académique pour chaque action travaille en collaboration avec le pilote universitaire d'action.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

Ce projet de recherche pourra faire l'objet de restitution dans le cadre de l'adaptation à chaque territoire.

<b>Nom et prénom des enseignants-chercheurs</b>	<b>Composante d'origine</b>	<b>Laboratoire de rattachement</b>
ALVAREZ Eric	INSPE Normandie Caen	ERIBIA UR 2610
BOSSER Vincent	INSPE Normandie Caen	LMNO UMR 6139
DELATTRE Benjamin	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
GEORGET Jean-Philippe	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
HARLE Isabelle	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
JEANNIN Magali	INSPE Normandie Caen	LASLAR ER 4256
LANOE Céline	INSPE Normandie Caen	LPCN UR 7452
LE GUERN Anne-Laure	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
LEMARCHAND Stéphanie	INSPE Normandie Caen	LASLAR ER 4256
LEPORTIER Kévin	INSPE Normandie Caen	CREM UMR 6211
LEROYER Laurence	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
LESCOUARCH Laurent	UFR Sciences de l'éducation	CIRNEF UR 7454
LORENT Fanny	INSPE Normandie Caen	LASLAR ER 4256
MIDELET Julia	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
MOUMANEIX Caroline	INSPE Normandie Caen	ESO UMR 6590
MICHEL Xavier	INSPE Normandie Caen	ESO UMR 6590
OUITRE Florian	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
OUVRARD Elise	INSPE Normandie Caen	ERIBIA UR 2610
QUIRINO- CHAVES Stéphanie	INSPE Normandie Caen	CIRNEF UR 7454
ROSSI Sandrine	INSPE Normandie Caen	LPCN UR 7452
SCHNEIDER Anne	INSPE Normandie Caen	LASLAR ER 4256
SCHNEIDER Elisabeth	INSPE Normandie Caen	ESO UMR 6590
SIMON Denis	INSPE Normandie Caen	LMNO UMR 6139

Acronymes des laboratoires de rattachement :

- **CREM UMR6211** : Centre de Recherche en Economie et Management
- **CIRNEF UR 7454** : Centre interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et Formation
- **ERIBIA UR 2610** : Equipe de Recherche Interdisciplinaire sur la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Amérique du Nord
- **ESO UMR 6590** : Espaces et Sociétés
- **LASLAR ER 4256** : Lettres, Arts du Spectacle, Langues Romanes
- **LMNO UMR 6139** : Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme
- **LPCN UR 7452** : Laboratoire de psychologie Caen Normandie

## Dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

**Rentrée universitaire 2026-2027**

#### F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

<p><b>Place des stages</b>  <b>Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1</b></p>	<p><b>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</b></p> <p><b>Licence 1 :</b>  <i>Semaines en école primaire :</i>  <b>Nombre : 2 semaines</b> (deux fois une semaine)  <b>X Massé</b> <input type="checkbox"/> <b>Filé</b> <input type="checkbox"/> <b>Mixte</b>  <i>Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :</i>  <b>1 semaine obligatoire + 1 semaine facultative</b> (médiation culturelle et scientifique, club sportif, USEP, école de musique, école de danse, crèche, jardin d'enfants, animation EHPAD, ASE, CMPP, associations caritatives, etc.)</p> <p><b>Licence 2 :</b>  <i>Semaines en école primaire :</i>  <b>Nombre : 2 semaines</b> (deux fois une semaine)  <b>X Massé</b> <input type="checkbox"/> <b>Filé</b> <input type="checkbox"/> <b>Mixte</b>  <i>Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :</i>  <b>2 fois une semaine</b> : en contexte soit de l'enseignement en collège soit dans le champ de l'éducation spécialisée (ULIS, SEGPA, IME, ITEC, Hôpital, prison, etc.)  ou <b>2 semaines</b> à l'étranger (Mobilité internationale).  En réflexion avec la Région (pour ceux qui voudraient une mobilité internationale) : 1 semaine en primaire puis 4 semaines en mobilité internationale dont une prise sur des vacances.</p> <p><b>Licence 3 :</b>  <i>Semaines en école primaire :</i>  <b>Nombre : 3 semaines</b>  <b>X Massé</b> <input type="checkbox"/> <b>Filé</b> <input type="checkbox"/> <b>Mixte</b>  <i>Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0</i></p>
--	--

	Stage L1	Stage L2	Stage L3
<b>Titre affichage maquette</b>	<b>Les publics scolaires de l'enseignement primaire</b>	<b>Le métier de professeur des écoles</b>	<b>Préparer et faire la classe pour faire apprendre</b>
<b>Fonction principale du stage et focale d'observation / d'analyse privilégiée</b>	Identifier les caractéristiques des publics scolaires rencontrés par les étudiants et les différencier des autres publics.	Identifier les différentes dimensions du métier de professeur des écoles dans différents contextes d'enseignement.	Se positionner comme acteur pour concevoir et mettre en œuvre en classe des enseignements s'inscrivant dans les cadres réglementaires de l'école. Concevoir et mettre en œuvre des enseignements s'inscrivant dans le contexte spécifique de la classe et dans les cadres réglementaires de l'école
<b>Changement de regard Passe de ... à ...</b>	De l'observation des enfants de la classe à l'observation des élèves de la classe et à la compréhension de leur logique d'appréhension de l'école (Les élèves de la classe ne sont pas eux anciens élèves)	De l'observation de la prestation / performance de l'enseignant-titulaire à l'identification et à la compréhension des ressources et des contraintes dans lesquelles son activité se réalise (La performance de l'enseignant est une construction, enseigner est un métier qui s'apprend en contexte)	De l'observation de l'enseignant-titulaire en train de faire la classe à la mise en scène de soi pour faire la classe et « tenir le rôle »  (Enseigner ce n'est pas reproduire ce que les autres font, mais c'est incarner un rôle en partant de ce qu'on est et de ce qu'on connaît)

L'accompagnement de chacun de ces stages est réfléchi en lien les DSDEN, la DRESRI et l'EAFC.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**G. Moyens humains prévus (1 page)**

*Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).*

En se basant sur l'existant (personnels intervenant sur la mention 1), il est possible d'affirmer avoir un financement assuré à hauteur de 78,5% par l'université et 21,5% par l'académie, pour une proportion d'heures d'enseignement dispensées par des titulaires de l'université à 65,7% et des personnels dont l'activité principale est dans le premier ou le second degré à 34,3%.

Ce ratio pourrait tendre vers une proportion d'heures d'enseignement dispensées par des titulaires de l'université à 50,8% et des personnels dont l'activité principale est dans le premier ou le second degré à 49,2%.

Compte tenu de la modification substantielle de la maquette du master et de la diminution attendue des effectifs qui y seront inscrits, une part des heures effectués par les praticiens de terrain pourra être réorientée vers la LPE. De même, les ressources académiques auparavant dédiées au fonctionnement de la PPPE pourront également être utilisée dans le cadre de la LPE.

L'académie s'engage ainsi à mettre à disposition de l'établissement une part substantielle des heures d'enseignement devant être réalisées par des praticiens de terrain dans le cadre de la maquette de LPE. L'université s'engage dans une réflexion visant à redistribuer les moyens humains entre temps partagé et enseignants du second degré employés par l'université afin de viser cet objectif des 50% de praticiens de terrain attendus.

Les enseignants de l'université permettront de répondre aux besoins d'encadrement et d'accompagnement de la Licence Professorat des Ecoles et des masters M2E dans le cadre de l'acquisition de compétences disciplinaires d'une licence générale, ainsi que de l'initiation à la recherche afin de venir en complémentarité des compétences spécifiques apportées par des praticiens de terrain issus de l'académie.

Les détails des engagements seront ajoutés en annexe de la convention de partenariat, dès lors que la maquette sera finalisée et les besoins humains précisés.

Validation par les instances :

- Conseil d'institut du 23 septembre 2025
- CFVU du 23 septembre 2025. (PV ci-joint)

# Licence PE – Répartition des Unités d’Enseignement – 18 09 2025

## Semestre 1

Blocs	Unités d’Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
<b>Bloc 1 – S’appropriier les savoirs pour enseigner à l’école primaire</b>	<b>UE1– Mathématiques</b> : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l’enseignement à l’école primaire	Mathématiques	50	50	6	6
	<b>UE2 – Français</b> : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l’enseignement à l’école primaire	Français et compétences langagières	50	50	6	6
	<b>UE3– Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC</b> : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l’enseignement à l’école primaire	EC LVE	18	54	2	6
		EC EPS	18		2	
EC Histoire-Géographie-EMC		18	2			
<b>UE4 - Sciences et technologie, enseignements artistiques</b> : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l’enseignement à l’école primaire	EC Sciences et technologie EC Enseignements artistiques <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	18 18 14	50	3 3 <i>(renforcement à inclure dans chacune des 2 disciplines)</i>	6	
<b>Bloc 4 – Construire son projet professionnel</b> + <b>Adaptation à chaque territoire</b>	UE5 - Adapter son projet professionnel aux enjeux éducatifs des territoires	EC Bloc 4	25	50	3	6
		EC Adaptation à chaque territoire	25		3	
		<b>Totaux du semestre</b>	<b>254</b>		<b>30</b>	

## Semestre 2

Blocs	Unités d'Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
Bloc 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	UE1 – Mathématiques et Sciences et technologie : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	EC Mathématiques EC Sciences et technologie	36 18	54	4 2	6
	UE2 – Français et enseignements artistiques : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	EC Français et compétences langagières EC Enseignements artistiques	36 18		4 2	
	UE3 – Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC LVE EC EPS EC Histoire-Géographie-EMC	18 18 18	54	2 2 2	6
Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier Bloc 4 – Construire son projet professionnel	UE4 - Se situer dans le métier : institutions, terrains d'exercice et perspectives professionnelles	EC Bloc 2 EC Bloc 3 EC Bloc 4	20 20 15		55	
Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier	UE5 - Analyser les situations d'apprentissage à la lumière du cadre institutionnel	EC Bloc 2 EC Bloc 3	25 25	50		3 3
		<b>Totaux du semestre</b>			<b>267</b>	

## Semestre 3

Blocs	Unités d'Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
Bloc 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	UE1 – Mathématiques : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	Mathématiques	50	50	6	6
	UE2 – Français : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	Français et compétences langagières	50	50	6	6
	UE3 – Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC LVE EC EPS EC Histoire-Géographie-EMC	18 18 18	54	2 2 2	6
	UE4 – Sciences et technologie, enseignements artistiques et TEDS : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC Sciences et technologie EC Enseignements artistiques EC TEDS	18 18 15	51	2 2 2	6
Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage  Bloc 4 – Construire son projet professionnel	UE5 - Contextes, pratiques et projet professionnel : vers une posture enseignante réfléchie	EC Bloc 2 EC Bloc 4	25 30	55	3 3	6
		<b>Totaux du semestre</b>		<b>260</b>		<b>30</b>

## Semestre 4

Blocs	Unités d'Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
Bloc 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	UE1 – Mathématiques et Sciences et technologie : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	EC Mathématiques EC Sciences et technologie <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	27 18 10	55	4 2 <i>(renforcement à inclure dans chacune des 2 disciplines)</i>	6
	UE2— Français et enseignements artistiques : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	EC Français et compétences langagières EC Enseignements artistiques <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	27 18 10		4 2 <i>(renforcement à inclure dans chacune des 2 disciplines)</i>	
	UE3– Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC LVE EC EPS EC Histoire-Géographie-EMC	18 18 18	54	2 2 2	6
Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage + Adaptation à chaque territoire	UE4 - Construire une pratique contextualisée : entre analyse pédagogique et ancrage territorial	EC Bloc 2 EC Adaptation à chaque territoire	25 25	50	3 3	6
Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier Bloc 4 – Construire son projet professionnel	UE5 - Construire son projet professionnel à la lumière du cadre institutionnel	EC Bloc 3 EC Bloc 4	25 25	50	3 3	6
		<b>Totaux du semestre</b>		<b>264</b>		<b>30</b>

## Semestre 5

Blocs	Unités d'Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
Bloc 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	UE1 – Mathématiques : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	Mathématiques <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	50 5	55	6	6
	UE2 – Français : maîtrise disciplinaire et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	Français et compétences langagières <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	50 5	55	6	6
	UE3 – Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC LVE EC EPS EC Histoire-Géographie-EMC	18 18 18	54	2 2 2	6
	UE4 – Sciences et technologie, enseignements artistiques et TEDS : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC Sciences et technologie EC Enseignements artistiques EC TEDS	18 18 15	51	2 2 1	5
<p>Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage</p> <p>Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier</p> <p>Bloc 4 – Construire son projet professionnel</p> <p>+</p> <p>Adaptation à chaque territoire</p>	UE5 - Penser son métier d'enseignant : institution, pratiques et projet professionnel	EC Bloc 2 EC Bloc 3 EC Bloc 4 <i>Adaptation à chaque territoire</i>	15 15 15 5	50	2 2 3 <i>(adaptation aux territoires à inclure dans chacune des 3 blocs)</i>	7
		<b>Totaux du semestre</b>		<b>265</b>	<b>30</b>	

## Semestre 6

Blocs	Unités d'Enseignement	Contenus	Heures	Total UE	Detail ECTS	Total ECTS
Bloc 1 – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	UE1– Mathématiques et Sciences et technologie : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	EC Mathématiques EC Sciences et technologie <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	27 18 8	53	4 2 <i>(renforcement à inclure dans chacune des 2 disciplines)</i>	6
	UE2 – Français et enseignements artistiques : maîtrises disciplinaires et enjeux didactiques pour l'enseignement à l'école primaire	Français et compétences langagières Enseignements artistiques <i>Renforcement ou approfondissement disciplinaire</i>	27 18 8		4 2 <i>(renforcement à inclure dans chacune des 2 disciplines)</i>	
	UE3 – Langue vivante, EPS et Histoire-Géographie-EMC : maîtrises disciplinaires et apports de la recherche pour l'enseignement à l'école primaire	EC LVE EC EPS EC Histoire-Géographie-EMC	18 18 18	54	2 2 2	6
Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier + Adaptation à chaque territoire	UE4 - Institutions et territoires : repères pour une pratique enseignante contextualisée	EC Bloc 3 EC Adaptation à chaque territoire	25 25	50	3 3	6
Bloc 2 – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage Bloc 3 – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier Bloc 4 – Construire son projet professionnel + Adaptation à chaque territoire	UE5 - Penser son métier d'enseignant : institution, pratiques et projet professionnel	EC Bloc 2 EC Bloc 3 EC Bloc 4 EC Adaptation à chaque territoire	10 10 10 20	50	2 2 1 1	6
		<b>Totaux du semestre</b>		<b>260</b>	<b>30</b>	

# STAGES

	Stage L1	Stage L2	Stage L3
<b>Titre affichage maquette</b>	<b>Les publics scolaires de l'enseignement primaire</b>	<b>Le métier de professeur des écoles</b>	<b>Préparer et faire la classe pour faire apprendre</b>
<b>Fonction principale du stage et focale d'observation / d'analyse privilégiée</b>	Identifier les caractéristiques des publics scolaires rencontrés par les étudiants et les différencier des autres publics.	Identifier les différentes dimensions du métier de professeur des écoles dans différents contextes d'enseignement.	Se positionner comme acteur pour concevoir et mettre en œuvre en classe des enseignements s'inscrivant dans les cadres réglementaires de l'école.
<b>Variante de formulation Si besoin ou doute</b>			Concevoir et mettre en œuvre des enseignements s'inscrivant dans le contexte spécifique de la classe et dans les cadres réglementaires de l'école
<b>Changement de regard Passe de ... à ...</b>	De l'observation des enfants de la classe à l'observation des élèves de la classe et à la compréhension de leur logique d'appréhension de l'école (Les élèves de la classe ne sont pas eux anciens élèves)	De l'observation de la prestation / performance de l'enseignant-titulaire à l'identification et à la compréhension des ressources et des contraintes dans lesquelles son activité se réalise (La performance de l'enseignant est une construction, enseigner est un métier qui s'apprend en contexte)	De l'observation de l'enseignant-titulaire en train de faire la classe à la mise en scène de soi pour faire la classe et « tenir le rôle »  (Enseigner ce n'est pas reproduire ce que les autres font, mais c'est incarner un rôle en partant de ce qu'on est et de ce qu'on connaît)
<b>Contextes des stages</b>	<b>Totaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 semaines de stage en école primaire</li> <li>- 1 semaine de stage dans un autre contexte éducatif</li> <li>- 1 semaine optionnelle dans un autre contexte éducatif</li> </ul>	<b>Totaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 semaines de stage en école primaire</li> <li>- 1 semaine de stage en collège</li> <li>- 1 semaine de stage dans le champ de l'éducation spécialisée</li> </ul>	<b>Stage 1 :</b> trois semaines de stage en école maternelle ou école élémentaire.

	<p><b>Stage 1 (semestre) :</b> une semaine en maternelle ou en école élémentaire (C2 ou C3).</p> <p><b>Stage 2 :</b> une semaine en maternelle ou en école élémentaire (C2 ou C3).</p> <p><b>Stage 3 :</b> une semaine dans un autre contexte éducatif : médiation culturelle et scientifique, club sportif, USEP, école de musique, école de danse, crèche, jardin d'enfants, animation EHPAD, ASE, CMPP, associations caritatives, etc.</p> <p><b>Stage 4 optionnel :</b> <i>une semaine dans un autre contexte éducatif (différent de celui réalisé en stage 3) : médiation culturelle et scientifique, club sportif, USEP, école de musique, école de danse, crèche, jardin d'enfants, animation EHPAD, ASE, CMPP, associations caritatives, etc.</i></p> <p><b>Remarques :</b>  Pour le stage 3, les étudiants seront responsables de la recherche de leur lieu de stage  Un stage en maternelle est obligatoire (stage 1 ou 2).</p>	<p><b>Stage 1 :</b> deux semaines en école maternelle ou en école élémentaire (autre cycle que celui fait en L1)</p> <p><b>Stage 2 :</b> une semaine dans un collège en France en classe de 6<sup>ème</sup>.</p> <p><b>Stage 3 :</b> une semaine dans le champ de l'éducation spécialisée (ULIS, SEGPA, IME, ITEC, Hôpital, prison, etc.)</p> <p><b>OU Stages 2-3 :</b> deux semaines à l'étranger (Mobilité internationale).</p>	
<p><b>Date / période</b></p>	<p>Stage 1 : fin S1  Stage 2 : milieu de S2  Stage 3 : Fin d'année</p>	<p>Stage 1 : après les vacances d'automne  Stage 2 : après les vacances d'hiver / février.  Stage 3 : après les vacances de février / avant les vacances d'avril</p>	<p>Stage 1 : après les vacances d'automne ou après les vacances de fin d'année.</p>

## Master Droit du numérique 2<sup>ème</sup> année

### Demandes de modification du règlement des études

INTITULE DU DOCUMENT	Demandes de modification
<p align="center"> <b>Master Droit du numérique 2<sup>ème</sup> année</b>    <b>Règlement des études</b> </p>	<p align="center"> <b>Master Droit du numérique 2<sup>ème</sup> année</b>    <b>Parcours droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle</b>    <b>Parcours droit de la cybersécurité</b>    <b>Règlement des études 2022-2027</b>  <b>(version 4, septembre 2025)</b> </p>
<p><b>Article 1 – Organisation des enseignements</b></p> <p>Le master Droit du numérique (2<sup>ème</sup> année) est composé de huit unités d'enseignements assorties d'ECTS.</p> <p>           UE31 – Assurer la conformité des traitements de données – 9 ECTS            UE32 – Anticiper les cyber-risques – 7 ECTS            UE 33 - Accompagner le commerce électronique – 7 ECTS            UE34 – Protéger les créations et l'entreprise – 7 ECTS            UE41 – Distinguer Internet et les réseaux de communications         </p>	<p><b>Article 1 – Organisation des enseignements</b></p> <p>Le master Droit du numérique (2<sup>ème</sup> année) est composé de <b>neuf</b> unités d'enseignements assorties d'ECTS.</p> <p>           UE31 – Assurer la conformité des traitements de données – 9 ECTS            UE32 – Anticiper les cyber-risques – 7 ECTS            UE 33 - Accompagner le commerce électronique – 7 ECTS            UE34 – Protéger les créations et l'entreprise – 7 ECTS            UE41 – Distinguer Internet et les réseaux de communications         </p>

<p>électroniques – 6 ECTS UE42 – Comprendre les algorithmes et leur régime – 9 ECTS UE43 – Mesurer l’importance des plateformes – 9 ECTS UE 44 – Communiquer et se projeter dans la recherche ou la pratique – 6 ECTS</p>	<p>électroniques – 6 ECTS UE42 – Comprendre les algorithmes et leur régime – <b>6 ECTS</b> UE43 – Mesurer l’importance des plateformes – 9 ECTS UE44 – Communiquer et se projeter dans la recherche ou la pratique 6 ECTS <b>UE45 – Droit approfondi de l’intelligence artificielle – 3 ECTS</b></p>
<p><b>Article 2 – Assiduité</b></p> <p>L’autorisation de se présenter aux examens est subordonnée à l’assiduité à tous les cours et séminaires.</p> <p>Le non respect de cette exigence peut entraîner des sanctions disciplinaires dont l’exclusion du diplôme.</p> <p>L’étudiant peut, sur justificatifs (certificats médicaux, contrats de travail en rapport avec la formation, entretiens en vue de l’obtention d’un stage), être exceptionnellement dispensé d’assiduité à certains cours ou séminaires par le responsable du Master.</p>	<p><b>Article 2 – Assiduité</b></p> <p>L’autorisation de se présenter aux examens est subordonnée à l’assiduité à tous les cours et séminaires.</p> <p>Le non-respect de cette exigence peut entraîner des sanctions disciplinaires dont l’exclusion du diplôme.</p> <p>L’étudiant peut, sur justificatifs (certificats médicaux, contrats de travail en rapport avec la formation, entretiens en vue de l’obtention d’un stage), être exceptionnellement dispensé d’assiduité à certains cours ou séminaires par le responsable du Master.</p>
<p><b>Article 3 – Modalités de contrôle des connaissances</b></p> <p>1. <u>Modalités d’examens</u></p>	<p><b>Article 3 – Modalités de contrôle des connaissances</b></p> <p>1. <u>Modalités d’examens</u></p> <p><b>Les modalités de contrôle des connaissances sont identiques pour les deux parcours du master droit du numérique. Les deux unités d’enseignements qui ne sont pas mutualisées entre les deux parcours (UE 33 et UE 43) font l’objet d’une épreuve spécifique mais selon des modalités de contrôle des connaissances similaires.</b></p>

Unité d'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances	Barème	ECTS	Unité d'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances	Barème	ECTS
<b>UE31 – Assurer la conformité des traitements de données</b>	Contrôle continu prenant la forme de séminaires à préparer dans le cadre des enseignements qui sont notés		9	<b>UE31 – Assurer la conformité des traitements de données</b>	Contrôle continu prenant la forme de séminaires à préparer dans le cadre des enseignements qui sont notés		9
<b>UE34 – Protéger les créations et l'entreprise</b>	Contrôle terminal : Exposé-discussion commun avec l'UE34 d'une durée maximale de 30mn après 1 heure de préparation devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs intervenants respectivement dans l'UE31 et dans l'UE34. Le sujet principal porte sur l'UE31 ou l'UE34, des questions complémentaires sont posées sur le programme de l'autre UE.	Contrôle continu /20 Contrôle terminal /40	7	<b>UE34 – Protéger les créations et l'entreprise</b>	Contrôle terminal : Exposé-discussion commun avec l'UE34 d'une durée maximale de 30mn après 1 heure de préparation devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs intervenants respectivement dans l'UE31 et dans l'UE34. Le sujet principal porte sur l'UE31 ou l'UE34, des questions complémentaires sont posées sur le programme de l'autre UE.	Contrôle continu /20 Contrôle terminal /40	7
<b>UE32 – Anticiper les cyber-risques</b>	Écrit 2h	/20	7	<b>UE32 – Anticiper les cyber-risques</b>	Écrit 2h	/20	7
<b>UE 33 - Accompagner le commerce électronique</b>	Écrit 2h	/20	7	<b>UE 33a - Accompagner le commerce électronique (parcours droit des activités numériques)</b>	Écrit 2h	/20	7

				<b>Ou</b>			
<b>UE41 – Distinguer Internet et les réseaux de communications électroniques</b>	Écrit 3h	/40	6	<b>UE 33b – Droit approfondi de la cybersécurité (parcours droit de la cybersécurité)</b>	Écrit 3h	/40	6
<b>UE43 – Mesurer l'importance des plateformes</b>			9	<b>UE43a – Mesurer l'importance des plateformes (parcours des activités numériques)</b> <b>Ou</b> <b>UE43b – Droit appliqué de la cybersécurité (parcours droit de la cybersécurité)</b>			9
<b>UE42 – Comprendre les algorithmes et leur régime</b>	Oral	/40	9	<b>UE42 – Comprendre les algorithmes et leur régime</b>	Exposé-discussion	/40	6
				<b>UE45 – Droit approfondi de l'intelligence artificielle</b>			3

<p><b>UE 44 – Communiquer et se projeter dans la recherche ou la pratique</b></p>	<p><i>Rédaction d'un mémoire de recherche, d'un mémoire de stage ou d'alternance. La rédaction d'un mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury comprenant au moins deux enseignants-chercheurs dont le directeur de mémoire. La direction de mémoire de recherche est réservée aux enseignants-chercheurs (maîtres de conférences ou professeurs des universités). Le directeur de mémoire est déterminé avec l'accord du responsable de la formation.</i></p>	<p>/20</p>	<p>6</p>	<p><b>UE 44 – Communiquer et se projeter dans la recherche ou la pratique</b></p>	<p><i>Rédaction d'un mémoire de recherche, d'un mémoire de stage ou d'alternance. La rédaction d'un mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury comprenant au moins deux enseignants-chercheurs dont le directeur de mémoire. La direction de mémoire de recherche est réservée aux enseignants-chercheurs (maîtres de conférences ou professeurs des universités). Le sujet du mémoire ainsi que le directeur de recherche est déterminé avec l'accord du responsable de la formation.</i></p>	<p>/20</p>	<p>6</p>
<p>2. <u>Modalités de validation des UE et de l'année.</u></p> <p>Le diplôme de Master droit du numérique est délivré aux candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne générale d'au moins 100 sur 200.</p> <p>Les mentions du diplôme sont attribuées suivant l'échelle suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20 : passable (100/200)</li> <li>- moyenne d'ensemble au moins égale à 12 sur 20 : assez bien</li> </ul>				<p>2. <u>Modalités de validation des UE et de l'année.</u></p> <p>Le diplôme de Master droit du numérique est délivré aux candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne générale d'au moins 100 sur 200.</p> <p>Les mentions du diplôme sont attribuées suivant l'échelle suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20 : passable (100/200)</li> <li>- moyenne d'ensemble au moins égale à 12 sur 20 : assez bien</li> </ul>			

<p>(120/200) - moyenne d'ensemble au moins égale à 14 sur 20 : bien (140/200) - moyenne d'ensemble au moins égale à 16 sur 20 : très bien (160/200).</p> <p>L'obtention de la moyenne à une unité d'enseignements entraîne l'attribution du nombre d'ECTS correspondant à cette unité conformément à l'article 1 du présent règlement des études. L'obtention d'une moyenne générale de 100 sur un total de 200, entraîne l'attribution du nombre total d'ECTS pour l'année (60 ECTS).</p>	<p>(120/200) - moyenne d'ensemble au moins égale à 14 sur 20 : bien (140/200) - moyenne d'ensemble au moins égale à 16 sur 20 : très bien (160/200).</p> <p>L'obtention de la moyenne à une unité d'enseignements entraîne l'attribution du nombre d'ECTS correspondant à cette unité conformément à l'article 1 du présent règlement des études. L'obtention d'une moyenne générale de 100 sur un total de 200, entraîne l'attribution du nombre total d'ECTS pour l'année (60 ECTS).</p>
<p><b>Article 3 – Ajournement et session de rattrapage</b></p> <p>Si un étudiant n'a pas obtenu la moyenne générale, il est ajourné.</p> <p>Si l'étudiant a obtenu plus de 8/20 de moyenne générale, le responsable du diplôme organise au mois de septembre suivant, un oral de rattrapage portant sur l'ensemble des enseignements, d'une durée maximale de 30 minutes, devant un jury composé de trois personnes désignées par le responsable de la formation, après une préparation d'une heure.</p> <p>Aucun redoublement n'est admis.</p>	<p><b>Article 4 – Ajournement et session de rattrapage</b></p> <p>Si un étudiant n'a pas obtenu la moyenne générale, il est ajourné.</p> <p>Si l'étudiant a obtenu plus de 8/20 de moyenne générale, le responsable du diplôme organise au mois de septembre suivant, un oral de rattrapage portant sur l'ensemble des enseignements, d'une durée maximale de 30 minutes, devant un jury composé de trois personnes désignées par le responsable de la formation, après une préparation d'une heure.</p> <p>Aucun redoublement n'est admis.</p>

#### Article 4 – Stage et alternance

Le master Droit du numérique (2<sup>ème</sup> année) peut donner lieu à un stage ou être réalisé en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

Le stage est réalisé par les étudiants, soit en cours d'année, sur la base du rythme de l'alternance, soit à l'issue des enseignements du second semestre. L'objet du stage doit être lié à la spécialité du master. Sa durée est de 8 semaines minimum en équivalent temps plein.

L'étudiant non alternant peut choisir de réaliser un mémoire de recherche, qui donne lieu à une soutenance, en remplacement du stage. Il doit avertir le responsable du diplôme de ce choix avant la fin des enseignements.

#### Article 5 – Stage et alternance

Le master Droit du numérique (2<sup>ème</sup> année) peut donner lieu à un stage ou être réalisé en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

Le stage est réalisé par les étudiants, **en cours d'année en respectant le** rythme de l'alternance, **ou** à l'issue des enseignements du second semestre **à temps plein**. L'objet du stage doit être **en rapport** à la spécialité du master. Sa durée est de 8 semaines minimum en équivalent temps plein.

L'étudiant non alternant peut choisir de réaliser un mémoire de recherche, qui donne lieu à une soutenance, en remplacement **de l'alternance ou** du stage. Il doit avertir le responsable du diplôme de ce choix avant la fin des enseignements **du premier semestre**.

## Calendrier universitaire 2025-2026

UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives · STAPS												
Site	composante	diplôme année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation	Vacances de Toussaint	Période d'exams Semestre 1	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'exams Semestre 2	Exams Session 2
Campus 2	UFR STAPS	L1	STAPS parcours LAS	29 aout 2025 10h amphi 500 + S3-057	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	5 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 24/02/2026	20 au 23 avril 2026	24 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS	29 aout 2025 10h amphi 500 + S3-057	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		L2	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	1er septembre 2025 à 10h amphi 500	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Education et motricité		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Entraînement sportif		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Management du sport		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		L3	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	1er septembre 2025 à 13h30 amphi 500	29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	-	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Education et motricité		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Entraînement sportif		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
			STAPS parcours Management du sport		29 aout 2025 au 19 décembre 2025	du 27/10 au 02/11/2025	8 au 19 décembre 2025	5 janvier 2026 au 30 juin 2026	du 16/02 au 01/03/2026	20 au 24 avril 2026	27 avril 2026 au 5 mai 2026	17 au 30 juin 2026
		M1	Ergonomie	le 15/09/2025 à 10h	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 09/07/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	02 au 09/07/2026
		M2	Ergonomie	le 01/09/2025 à 9h30	du 01/09 au 19/12/2025	FI : du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025	FI : du 22/12/2025 au 02/10/2026 FC/FA : du 22/12/2025 au 09/07/2026 (1e session) ou 30/09/2026 (2e session)	FI : du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	FI : du 28/09 au 02/10/2026 FC/FA : du 28/09 au 30/09/2026
		M1	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 09/07/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	02 au 09/07/2026
		M2	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025	du 22/12/2025 au 02/10/2026	du 16/02 au 01/03/2026	/	23/03 au 27/03/2026	28/09 au 02/10/2026
		M1	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2025	du 27/10 au 02/11/2025	UE1 : 20 et 21/11/2025 et du 15 au 19/12/2025	5 janvier 2026 au 28 août 2026		/	11 au 13 février - semaine de soutenance en session 1 la semaine du 22 juin 2026	14 et 15 septembre 2026
		M2	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 15/09/2025	du 15/09 au 19/12/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 18 au 19/12/2025	5 janvier 2026 au 5 septembre 2026		/	le vendredi 13 février - soutenances en session 1 la semaine du 7 septembre 2026	28 au 30 septembre 2026
		M1	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entraînement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	le 08/09/2025 à 8h30	du 08/09/2025 au 06/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 05/01/2026 au 06/01/2016	du 07/01/2026 au 07/09/2026	du 23/02 au 01/03/2026	/	du 11/05/2026 au 13/05/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026
		M2	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entraînement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	le 01/09/2025 à 8h30	du 01/09/2025 au 06/01/2026	du 27/10 au 02/11/2025	du 05/01/2026 au 06/01/2016	du 07/01/2026 au 28/08/2026	du 23/02 au 01/03/2026	/	du 04/05/2026 au 07/06/2026	du 22/06/2026 au 26/06/2026

Stage du 5 février au 8 mars

**Calendrier universitaire 2025-2026**

UFR LVE												
Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus 1	UFR LVE	M1	LLCER parcours Etudes culturelles- littérature/civilisation	Réunion de rentrée : Jeudi 4 septembre 2025	du 08/09 au 13/12/2025 inclus 13 décembre : rattrapage du 11 novembre	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025 inclus	du 12/01 au 17/04/2026 inclus 11 avril : rattrapage du 6 avril	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	Soutenance jusqu'au 3 juillet 2026	<b>7 au 12 septembre 2026</b> <b>Soutenance jusqu'au 23 septembre 2026</b>
Campus 1	UFR LVE	M2	LLCER parcours Etudes culturelles- littérature/civilisation	Réunion de rentrée : Jeudi 4 septembre 2025	du 08/09 au 13/12/2025 inclus 13 décembre : rattrapage du 11 novembre	du 27/10 au 02/11/2025	du 15 au 19/12/2025 inclus	du 12/01 au 17/04/2026 inclus 11 avril : rattrapage du 6 avril	du 23/02 au 01/03/2026	du 20/04 au 26/04/2026	Soutenance jusqu'au 3 juillet 2026	<b>7 au 12 septembre 2026</b> <b>Soutenance jusqu'au 23 septembre 2026</b>

Dép.	Site	Composante	diplôme/ année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information (pour les L1, préciser jour, heure et lieu)	Période d'activités de formation Semestre 1	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation Semestre 2	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
MIM	Campus 2	UFR des Sciences	LP	Métiers de l'IA [FI]	08/09/2025	08/09/2025 au 30/04/2026	Pas d'arrêt de cours	CT filés	04/05/2026 au 28/08/2026	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	22/05/2026

## RELEVÉ DE DECISIONS

## CONSEIL DE L'UFR SANTE

SEANCE DU 19 juin 2025

Avis sur les capacités d'accueil 2026 MMOP

Le Conseil de l'UFR Santé réunit en formation plénière émet **un avis favorable** aux capacités d'accueil en premier cycle des filières MMOP pour la rentrée 2026.

## CAPACITES D'ACCUEIL EN PREMIER CYCLE MMOP 2026

Filière	Différentes voies					Total
	LAS 1	L2-L3 -Masters (a)	Passerelles et Réorientations	Paramédical	Etrangers (b)	
Médecine	135	100	12	4	3	254
Pharmacie	49	46	10	2	2	109
Odontologie	16	14	2	0	0	32
Maïeutique	16	8	2	1	1	28

(a) : inclut les étudiants ayant validé au moins 12 ECTS dans un parcours LAS et n'ayant pas utilisé les deux chances.

(b) : étudiants de l'UE ayant validé un parcours antérieur équivalent à une LAS ou ayant validé un premier cycle MMOP.

Etudiants hors UE ayant validé toute ou partie d'une formation MMOP

La Directrice Adjointe de l'UFR Santé

La Directrice Adjointe  
de l'UFR Santé

Pascale Schumann-Bard

Pascale SCHUMANN BARD

Caen, le 22 septembre 2025

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

à  
Direction Générale de l'Enseignement  
Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

Madame, Monsieur,

Nous vous soumettons une demande d'accréditation de notre établissement pour délivrer le master mention Physique fondamentale et applications. En effet, notre établissement est accrédité pour la période 2022-2027 pour la mention Physique pour laquelle nous proposons trois parcours dont un labellisé Erasmus Mundus. L'un de ces parcours s'intitule Radioprotection et est proposé aux étudiants sous le statut d'apprenti ou en formation continue, ainsi la désactivation prévue de la fiche RNCP Physique nous invite à demander l'accréditation pour la mention Physique fondamentale et applications.

Cette demande est faite conjointement avec notre partenaire, l'INSTN, qui co-accrédite ce diplôme avec notre établissement depuis 2022. Ce partenariat nous permet de proposer une formation solide aux étudiants en s'appuyant sur les compétences complémentaires des intervenants de l'INSTN et des enseignants-chercheurs de notre université ainsi que sur les apports respectifs de nos structures en termes d'équipements.

Cette demande s'inscrit dans un contexte régional, national et international au regard des besoins d'accroissement du nombre de diplômés dans le domaine du nucléaire et de ses applications. Ainsi cette formation s'inscrit dans le projet 3NC, Normandie nucléaire nouvelles compétences, financée par l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir. L'objectif de l'équipe pédagogique est de proposer cette formation pour répondre à ce besoin d'accroissement mais également aux besoins de montée en compétences de professionnels de cette filière dans le cadre de la formation continue.

La radioprotection étant une des composantes majeures contribuant à garantir la sécurité-sûreté nucléaire, ce domaine fait l'objet d'une attention toute particulière par l'Etat qui s'appuie sur l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection pour assurer « *le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires* », mais aussi veiller à ce que les compétences sont au bon niveau et en nombre suffisant pour garantir une radioprotection efficace. Le 28 juin 2021, la réglementation dans le domaine de la radioprotection a d'ailleurs été renforcée, avec la publication, par le ministère de la Transition écologique d'un nouvel arrêté relatif aux pôles de compétence en radioprotection. Cet arrêté « *pris en application du 3° de l'article R. 4451-126 du code du travail définissant les missions et les exigences organisationnelles des pôles de compétence en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-113 du code du travail et à l'article R. 593-112 du code de l'environnement ainsi que les modalités et conditions d'approbation de ces pôles* » a

notamment introduit des exigences en terme de « compétences minimales » à disposition au sein de ces pôles, mais également de niveau de qualification, de compétences et d'expérience professionnelle des personnes constituant les pôles de compétences en radioprotection. L'arrêté impose notamment qu'au sein de ces pôles de compétences en radioprotection, seuls « **Les membres détenteurs de certifications professionnelles, diplômés ou titres à finalité professionnelle de niveau 7 ou supérieur mentionné à l'article D. 6113-19 du code du travail peuvent réaliser les missions de conseils du pôle de compétence mentionnées au 1° de l'article R. 4451-123 du code du travail ou au 1° du I de l'article R. 1333-19 du code la santé publique** ».

**Pour répondre aux besoins de la filière nucléaire et respecter les exigences réglementaires en vigueur dans le domaine de la radioprotection, la mise en œuvre de certifications professionnelles permettant de qualifier et sécuriser les compétences d'experts en radioprotection est indispensable. Le Master 2 en radioprotection a pour objectif d'y répondre.**

C'est pourquoi, afin de ne pas altérer la dynamique de formation initiée, nous sollicitons l'ouverture de la mention Physique fondamentale et applications pour notre parcours radioprotection.

Cette demande sera présentée à la Commission de la formation et de la Vie Universitaire du 23 septembre 2025, puis au Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie le 17 octobre 2025.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

# NOTE DE CADRAGE

## Reconnaissance de l'engagement étudiant : Favoriser l'engagement étudiant au service des réussites

Dernière mise à jour du document : 17/09/2025

Auteurs : VP CFVU

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2017, la validation des compétences acquises par les étudiantes et les étudiants dans le cadre de l'engagement volontaire est une obligation des établissements d'enseignement supérieur. Les modalités d'application en sont précisées dans le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 et dans la circulaire du 23 mars 2022 publiée au JO du 31 mars 2022 et qui définit ainsi l'engagement étudiant.

L'engagement étudiant permet de développer la citoyenneté et l'esprit d'ouverture, de favoriser le lien social et la prise de responsabilité. Il constitue un moment privilégié d'épanouissement personnel, de construction de soi et représente, à ce titre, un facteur important de bien-être et de réussite.

Par l'expérience, il permet d'acquérir des compétences, connaissances et aptitudes dans des cadres autres que ceux des cursus habituels de formation. La reconnaissance et la promotion de l'engagement étudiant présentent ainsi un double intérêt :

- Pour les établissements d'enseignement supérieur, la reconnaissance de l'engagement constitue un levier particulièrement utile pour enrichir l'approche par compétences et contribuer à la professionnalisation des diplômés ;
- Pour l'étudiante et l'étudiant, le processus de demande de reconnaissance auprès de son établissement lui permet de prendre conscience de ses compétences, connaissances et aptitudes et de les identifier pour continuer à les approfondir et les valoriser au sein de son cursus.

Les étudiantes et les étudiants de l'université Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

### CONTEXTE

L'université de Caen valorise l'engagement de ses étudiantes et ses étudiants. Ce dispositif permet à l'étudiante et à l'étudiant de valider des compétences et des savoir-faire acquis en dehors de l'université, en France ou à l'étranger, au travers d'un engagement artistique, culturel, associatif, solidaire, humanitaire, professionnel, sportif. Le but est d'accompagner l'étudiante et l'étudiant à mener une démarche réflexive sur sa pratique afin qu'il puisse mieux en déceler les enjeux et identifier les compétences transversales, dans une démarche de reconnaissance en faveur de son projet de formation et de son projet professionnel.

En plus de compétences en lien avec leur diplôme, les étudiantes et les étudiants engagés sont invités à réfléchir aux compétences transversales qu'ils mettent en œuvre : l'adaptabilité, la communication, la créativité, la gestion des conflits, le travail en équipe ou la résolution de problèmes sont autant d'exemples de « soft skills » que les étudiantes et les étudiants peuvent mettre en avant au travers de leur engagement.

L'engagement étudiant s'articule avec les autres dispositifs de réussites. Il peut être mobilisé suite à une césure (par exemple, un volontariat à l'étranger), ou suite à l'obtention d'un régime spécial d'études, s'il on souhaite valoriser l'expérience acquise liée à ce statut (par exemple, service civique, étudiante aidante et étudiant aidant...).

### **Les Régimes Spéciaux d'Études et l'Engagement Étudiant**

L'Engagement étudiant s'articule avec d'autres actions favorables aux réussites étudiantes, et notamment avec les Régimes Spéciaux d'Études (RSE).

Les RSE permettent aux composantes d'accorder des aménagements d'études en fonction des situations individuelles. Le dispositif RSE à l'université Caen Normandie prévoyant déjà la prise en charge de la quasi-totalité des activités reconnues dans le cadre de l'Engagement Étudiant, il a été suggéré de ne pas ajouter un statut RSE « étudiant engagé », contrairement aux recommandations présentes dans le BO. En effet, la création d'un nouveau statut viendrait en doublon de situations déjà prises en charge, et pourrait avoir pour effet de gommer les spécificités des RSE concernés, empêchant de répondre efficacement aux besoins particuliers des étudiantes et des étudiants, et rendant moins lisible l'évaluation du dispositif RSE.

Cet engagement permet également de tisser des relations fortes avec les territoires et de promouvoir le lien social. Il s'intègre ainsi tout naturellement dans le projet d'établissement, qui met en avant la responsabilité sociale de l'Université et la citoyenneté, ainsi que son rôle majeur dans la dynamique de développement des territoires. Sensibiliser les étudiantes et les étudiants à leurs possibilités d'action et les encourager à s'investir et à agir dans la société fait aussi partie de nos missions.

### **ACTIVITÉS RECONNUES DANS LA CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

L'article L. 611-9 du Code de l'éducation énumère certaines activités qui sont reconnues dans le cadre des principes précédents. Il s'agit :

- d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- d'une activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement ;
- d'une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport (Sportif de haut niveau) ;
- d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale ;
- d'un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- d'un service civique ;
- d'un volontariat dans les armées.

Le Bulletin officiel suggère des activités supplémentaires entrants dans le champ de l'engagement étudiant : syndicalisme, parentalité, aidance...

Aux préconisations du Code de l'Éducation, s'ajoutent les activités menées par les étudiantes et les étudiants au sein de l'établissement, par exemple :

- Engagement associatif : élus d'un bureau ou membres d'une association à but non lucratif conventionnée avec l'université de Caen Normandie...
- Engagement universitaire : représentants élus des étudiantes et des étudiants (CFVU, CA, CROUS...), emplois étudiants (tuteurs, ambassadeurs, étudiants-relais...)

Enrichir la liste des activités reconnues permet ainsi de répondre à l'incitation d'une reconnaissance large et variée de l'engagement étudiant, tout en défendant une vision propre à l'établissement.

## DES COMPETENCES A VALORISER

L'engagement des étudiantes et des étudiants dans des activités reconnues ci-dessus permet **l'acquisition de compétences variées, qui favorisent à la fois leur réussite académique et leur insertion professionnelle**. En effet, au-delà des aspects techniques comme l'organisation, la logistique, le respect de norme ou encore la gestion d'un budget, ce sont aussi un savoir-être, des qualités personnelles, relationnelles et d'adaptation qui sont développées par le travail en équipe, la prise de responsabilité, l'investissement ou encore les activités de communication. Autant d'expériences qui contribuent à construire une personnalité et de compétences pour nos diplômés à valoriser dans leur CV.

Selon la circulaire, les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiante ou l'étudiant dont elle ou il demande la validation dans le cadre de son diplôme doivent correspondre à la formation suivie. Ainsi, en nous référant aux référentiels de compétences des mentions de licence, il est par exemple possible d'identifier les items suivants :

- Se servir des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives ; respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale ; travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Une grille de compétences transversales (ci-après en annexe) est mise à disposition de la communauté étudiante et enseignante, afin de préciser les compétences pouvant être évaluées dans le cadre de l'engagement étudiant.

## MISE EN OEUVRE DANS LES FORMATIONS

### MODE OPÉRATOIRE

La procédure définie ci-après émane de travaux réalisés lors d'ateliers réunissant des élus, des personnels de composantes et de services, et a fait l'objet d'une validation par la CFVU en date du 23 septembre 2025.

## PROCÉDURE

La procédure est composée de trois phases : une phase de candidature, une phase d'évaluation et une phase de valorisation pédagogique.

### 1. PHASE DE CANDIDATURE

Une période de candidature au premier semestre de l'année universitaire sera ouverte à tous les étudiantes et les étudiants souhaitant mobiliser l'engagement étudiant (Automne). Le dépôt des candidatures s'effectuera au **semestre impair** de chaque année de formation.

Un seul dossier de candidature sera à compléter et à déposer sur la plateforme eCandidat (un unique centre de candidature « Engagement étudiant »).

La recevabilité des candidatures sera déterminée au regard de la conformité de trois critères administratifs :

- **La nature** : La nature des activités éligibles est à retrouver ci-dessus.
- **Le domaine** : L'engagement pouvant s'entendre comme une activité volontaire contribuant à créer un impact positif dans la société, le champ de l'engagement étudiant à l'université de Caen Normandie est délimité à 8 thématiques :

Domaines	Exemples (issus de la campagne 2024-2025)
Solidarité	Aide à la personne, aide à domicile
Santé	Secrétaire pédagogique auprès d'étudiant-es en situation de handicap
Éducation	Service civique en établissement scolaire ; Bénévolat en milieu carcéral
Art et Culture	Intervenant auprès d'un groupe de théâtre amateur
Environnement	Ambassadeur développement durable Unicaen
Citoyenneté	Bénévole au sein de l'association Unit'Secours ; Bénévole à l'Unicef
Humanitaire	Bénévole à la Croix Rouge
Sport	Service civique à l'UNSS

Ce deuxième critère vient contraindre le premier et rend irrecevable un certain nombre d'activités. Cette disposition permet de qualifier d'irrecevable par exemple une activité salariée dans le secteur du commerce en opposition à une activité salariée dans les domaines scientifiques, culturels ou encore éducatifs.

## Activité professionnelle et Engagement Étudiant

Le principe de la validation de l'Engagement étudiant se basant en partie sur l'approche par compétences et sur l'objectif de l'insertion, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté étend la validation à l'activité professionnelle des étudiantes et des étudiants. En se fondant sur une acceptation large, cette disposition concerne les activités salariées et entrepreneuriales.

Les candidates et les candidats dont l'activité ne pourrait être valorisée dans le cadre du dit-dispositif (du fait d'un domaine d'activité non prévu) se verront néanmoins proposés un accompagnement en vue de l'identification des compétences acquises et de leur formalisation.

Cette disposition permet d'une part de préserver la spécificité de l'Engagement étudiant, axé sur des activités ayant un impact positif sur la société, et d'autre part de ne pas défavoriser encore davantage les étudiants salariés, qui, faute de temps, sont empêchés de s'engager.

### – Les temporalités

« Temporalités » est ici employé au pluriel, car ce critère porte à la fois sur le volume horaire de l'engagement et sa synchronicité avec le parcours d'études. Considérant que la valorisation de l'engagement étudiant a vocation à valider l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel de la formation, le volume horaire ne devrait pas être inférieur à **trente heures**.

Partant du principe que la valorisation de l'engagement étudiant doit permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de mener une démarche réflexive permettant, à partir de son expérience, d'identifier des compétences et de les relier à son parcours, seules seront pris en compte :

- les missions ayant été initiées avant l'entrée en études supérieures et poursuivies pendant le cursus ;
- les missions réalisées pendant le cursus en études supérieures ;
- les missions effectuées sur **l'année n ou n-1**.

Toutes les candidatures seront examinées par une commission unique. Celle-ci sera composée *a minima* d'un personnel de l'Espace Orientation Insertion, de la Direction des Études et de la Vie Étudiante, d'un Vice-président CFVU, d'un Vice-président étudiant.

En cas d'avis défavorable émis au vu des critères énoncés ci-dessus, la commission fait un retour motivé à l'étudiante ou à l'étudiant afin que celui-ci ou celle-ci, si elle ou il le souhaite, puisse préciser son projet et participer à une prochaine campagne.

En cas d'avis favorable de la candidature, l'étudiante ou l'étudiant reçoit une proposition d'accompagnement. Celui-ci porte sur un accompagnement administratif par le pôle Accompagnement aux réussites étudiantes-DEVE (en cas d'engagement lié à un RSE par exemple), un atelier compétences/CV par l'EOI.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiante ou l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

## 2. PHASE D'ÉVALUATION

Les candidatures ayant reçu un avis favorable sont transmises à la commission d'évaluation de la composante dont relève la ou le candidat. La commission a notamment pour rôle de réaliser l'évaluation et la valorisation de l'engagement étudiant.

La commission est composée *a minima* d'une enseignante ou d'un enseignant représentant de la formation et/ou de l'UFR, d'un personnel des services (EOI ou DEVE).

L'évaluation sera réalisée **aux semestres pairs** de l'année de formation.

Elle est réalisée sur la base d'un rapport écrit qui peut être complété d'un oral, en fonction de la valorisation choisie par la composante. Ces modalités sont transmises en amont à l'étudiant et l'étudiante.

Elle s'appuie sur une fiche d'évaluation commune à toutes les commissions d'évaluation.

## 3. VALORISATION

Chaque composante détermine la manière dont elle souhaite valoriser l'engagement étudiant, en choisissant une des deux propositions ci-dessous :

- **Attestation de réussite** remise à l'étudiant ou à l'étudiante (modèle à disposition en annexe). Dans ce cas, l'évaluation est réalisée *a minima* sur la base d'un rapport écrit qui peut être complété d'un oral.
- **Attribution de points bonus** : le bonus sera affecté à la moyenne du semestre, avec un maximum de 0,5 point. Dans ce cas, l'évaluation est réalisée sur la base d'un rapport écrit complété d'un oral.

Afin de rendre accessible le dispositif sur l'ensemble des années d'un cycle et favoriser son appropriation par les étudiantes et étudiants, la reconnaissance de l'engagement doit être rendu possible **dès la L1**. Il est recommandé d'utiliser le même code élément pédagogique déjà associé à l'engagement étudiant. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de la SI-SCOL.

## RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ

De plus, un badge numérique de reconnaissance sera délivré à l'étudiante ou à l'étudiant qui aura validé son engagement étudiant.

### PROCESSUS D'ATTRIBUTION DU BADGE

- 1) La commission d'évaluation en composante transmet au CEMU la liste des étudiantes et des étudiants ayant validé leur activité d'engagement, avec leur adresse mail.
- 2) Le CEMU envoie un courriel à l'étudiante ou à l'étudiant l'informant de la mise à disposition de son badge.
- 3) L'étudiante ou l'étudiant accepte le badge et dépose son rapport et l'attestation de validation fournie par la commission (procédure de « dépôt de preuves »). Ces preuves permettront de personnaliser le badge.

Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants peuvent ensuite demander à d'autres personnes de venir endosser le badge, c'est-à-dire d'ajouter un commentaire personnalisé relatif à son contenu. Il peut s'agir d'une enseignante ou un enseignant, d'une structure dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant a été actif, ou de toute autre personne pertinente pour abonder le contenu du badge.

NB : Dans un premier temps, si la commission atteste de l'acquisition de compétences transversales pour lesquelles il existe déjà un open badge propre (comme par exemple « travailler en équipe »), cela ne donnera pas lieu à la délivrance de ces badges. C'est le badge « engagement étudiant » qui sera délivré et visible, avec les éléments complémentaires personnalisés évoqués ci-dessus.

D'autre part, l'université de Caen favorise la reconnaissance des étudiantes et des étudiants par leurs pairs, par l'institution universitaire, par la société civile de manière plus large. Dans ce sens, le Prix de l'Engagement est organisé une fois par an, gravitant autour de différentes thématiques (écologie, citoyenneté, économie solidaire... par exemple). Cet événement met à l'honneur des projets portés par les étudiantes et les étudiants qui auront l'occasion de présenter leur engagement devant un public.

## ANNEXES

1. Fiche de candidature
2. Grille de compétences transversales
3. Référentiel d'évaluation
4. Consignes d'évaluation pour l'évaluation écrite et orale
5. Modèle attestation de réussite

# ANNEXES

## NOTE DE CADRAGE : RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Dernière mise à jour du document : 19/09/2025

### SOMMAIRE

1. Grille de compétences transversales
2. Référentiel d'évaluation
3. Consignes d'évaluation pour l'évaluation écrite et orale
4. Modèle attestation de réussite

## GRILLE DE COMPETENCES TRANSVERSALES

### PÔLE ORGANISATIONNEL

	Piloter et/ou organiser l'activité	Agir face à l'imprévu	Favoriser le travail en équipe et la coopération	Gérer les données mathématiques budgétaires et statistiques
Niveau 1	Je sais qui pilote l'activité et je réalise mes activités selon les consignes qui me sont données.	Je suis en mesure de détecter un problème et de proposer une solution en m'appuyant sur la procédure	Je peux situer ma place dans une équipe, car je repère son fonctionnement et identifie les rôles de chacun.	Je peux effectuer des calculs basiques liés aux situations de mon environnement.
Niveau 2	Je prévois et j'organise mon activité et/ou celle de mon équipe pour faire face à des situations inhabituelles.	Je résous les problèmes courants dans mon activité et/ou celle de mon équipe	Je suis force de proposition et peux animer le travail en équipe tout en m'adaptant aux besoins.	Je choisis et transpose les raisonnements mathématiques adaptés à une situation donnée.
Niveau 3	Je planifie et supervise l'activité d'une ou plusieurs équipes.	Face aux problèmes ou à l'imprévu, j'imagine et je choisis la meilleure solution	Je motive mes troupes et fais le lien entre les équipes pour qu'elles coopèrent, je décide de la répartition des rôles.	J'analyse et je contrôle la validité des données statistiques et/ou budgétaires stratégiques pour mon organisation.
Niveau 4	Je conçois des perspectives stratégiques et garantis leur traduction en actes.	J'élabore des stratégies d'anticipation des risques. Et je produis des procédures pour agir face à des situations exceptionnelles	Je conçois des méthodes et des stratégies pour améliorer la coopération au sein des réseaux internes et externes.	Je conçois des méthodologies de traitement et de suivi des données pour mon organisation.

## PÔLE COMMUNICATIONNEL

	Communiquer à l'oral, en une ou plusieurs langues	Prendre en compte les usages sociaux et culturels	Communiquer à l'écrit en une ou plusieurs langues	Utiliser les ressources numériques
Niveau 1	Je peux communiquer sur des éléments basiques de mon travail.	J'applique les codes et j'adopte le comportement qui est attendu de moi dans mon environnement professionnel.	Je repère les informations essentielles dans un texte court, décris son contexte en quelques mots, et écris quelques phrases pour informer sur mon activité.	J'utilise les fonctions de base de quelques outils numériques pour réaliser des tâches simples.
Niveau 2	Je sais exprimer mon avis dans des situations peu familières et adapter ma communication à mes interlocuteurs	Je veille à ce que d'autres appliquent les codes et usages même s'ils ne sont pas affichés clairement.	Je peux lire et rédiger des documents complexes et variés pour mon activité professionnelle, tels que des notes, bilans, rapports et emails.	En fonction des besoins de mon activité et de mon contexte de travail, je sélectionne et utilise plusieurs outils numériques.
Niveau 3	J'interagis aisément pour exposer des arguments, répondre à la critique et rechercher le consensus avec des collègues et personnes extérieures (clients, fournisseurs, ...)	J'explique clairement ce qui est attendu d'une personne dans un contexte donné.	Je produis des écrits pour informer mes collègues, communiquer avec des acteurs extérieurs, et synthétiser des informations diverses à destination de professionnels de mon secteur.	Je propose, accompagne, et évalue l'usage des outils numériques mobilisés par d'autres personnes / équipes.
Niveau 4	Je mène et j'arbitre des échanges adaptés aux objectifs, enjeux et au public visé.	Je valorise la diversité et mets au point des stratégies pour que les différences culturelles puissent cohabiter.	Je rédige et diffuse des documents de référence apportant des connaissances nouvelles ou des éclairages sur des sujets complexes.	En lien avec la stratégie de mon organisation, je peux créer et/ou coordonner la mise en oeuvre de solutions numériques.

## PÔLE REFLEXIF

	Traiter des informations et des savoirs	Assurer les procédures et la qualité	Construire son parcours professionnel	Développer des compétences
Niveau 1	Je prends connaissance et vérifie les informations à ma disposition dans le cadre de mon activité.	Je connais et j'applique les règles, les consignes et les procédures liées à mon activité	J'exprime une ou plusieurs idées sur mon projet professionnel, et je les confronte à la réalité du terrain.	Je sais préciser mes manières courantes d'apprendre, et peux en rechercher de nouvelles.
Niveau 2	Je choisis des informations adéquates pour mon activité ou celle de mes collègues et les diffuse avec des moyens adaptés	J'assure et contrôle l'application conforme des règles, des consignes et des procédures en lien avec l'activité	Je suis en capacité d'expliquer mon projet professionnel. J'élabore et met en oeuvre un plan d'action pour le réaliser.	Je crée de nouvelles méthodes d'apprentissages, et peux les partager avec mon équipe.
Niveau 3	Je mets en place une veille d'information et organise les échanges de données.	Je mets en place une procédure et des critères d'évaluation des projets pour en garantir la qualité	J'analyse les compétences acquises au cours de mon parcours et celles que je dois développer pour continuer d'évoluer professionnellement.	Je mets en oeuvre des démarches de développement des compétences pour différentes équipes.
Niveau 4	Je conçois les moyens de rendre accessible et de transmettre une information sourcée au niveau stratégique	Je pilote une démarche de management par la qualité	Au regard de mes compétences et de mon expertise, j'adapte mes choix de carrière et me positionne sur des postes aux enjeux stratégiques.	J'élabore des programmes de développement des compétences en lien avec la stratégie de mon organisation, en prenant en compte les mutations sociétales.

## RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION ENGAGEMENT ETUDIANT

### DEGRÉ DE MAÎTRISE

	Niveau acceptable en L1 et L2	Niveau attendu à partir de la L3		
<i>Insuffisante</i>	<i>Fragile</i>	<i>Satisfaisante</i>	<i>Très satisfaisante</i>	
<b>CONTEXTUALISATION ET PRÉSENTATION DES ACTIONS</b>				<b>4 points</b>
<b>1 - Présentation de la structure et/ou des raisons de la choisir pour réaliser son engagement</b>				
Ne présente pas le point ou de manière trop succincte, partielle, ou non structurée	Présente de manière structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectué	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions de la structure	Montre un recul par rapport aux enjeux liés à l'activité de la structure	
<b>2 – Présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement</b>				
N'aborde pas le sujet ou se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes	
<b>ANALYSE RÉALISÉE</b>				<b>12 points</b>
<b>3 – Réflexivité sur les acquis permis par l'engagement en lien avec la formation universitaire suivie</b>				
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences disciplinaires	Montre une capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme	

<b>4 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement sur le plan des compétences transversales</b>				
Ne présente pas d'analyse relatives aux compétences transversales.	Présente une analyse étroite, et liste des compétences transversales sans les justifier	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences transversales	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et le développement de 3 compétences transversales ou plus	
<b>5 – Capacité faire le lien entre l'engagement et la construction de son parcours professionnel ou ses valeurs personnelles</b>				
N'évoque pas son projet professionnel	Exprime une ou plusieurs idées sur son projet professionnel. Établit un lien sans l'argumenter.	Établit un lien clair et argumenté entre son projet professionnel et cette expérience	Établit un lien clair et argumenté entre son projet professionnel et cette expérience et indique une stratégie pour la suite.	
<b>QUALITÉ DES LIVRABLES</b>				<b>4 points</b>
<b>6 – Qualité de la communication écrite</b>				
Présente un document bref non structuré non relu	Présente un document complet et relu	Produit un document agréablement mis en page et relu	Produit des supports adaptés, attractifs et illustrés pour l'écrit comme l'oral	
<b>7 – Qualité de la communication orale</b>				
Fait un compte rendu sommaire	Fait un compte rendu complet	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction	
<b>Total</b>				

## CONSIGNES D'ÉVALUATION

---

### Évaluation écrite :

L'étudiante ou l'étudiant est invité à rédiger un rapport de 5 à 10 pages, annexes et documents compris, justifiant et présentant les activités et permettant d'identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises ou approfondies.

Le rapport n'est pas seulement descriptif : il s'agit d'une démarche réflexive sur les actions menées et les résultats obtenus. L'étudiant est invité à identifier les compétences acquises, qui peuvent être transversales (travailler en équipe, être autonome, organiser un événement...) ou liées plus spécifiquement au parcours d'études.

Le rapport présentera ainsi :

- La structure dans laquelle la mission a été effectuée, la ou les missions effectuées par l'étudiante ou l'étudiant, les compétences acquises ou approfondies, une conclusion sur l'expérience acquise en lien avec son projet de formation ou votre projet professionnel

Les qualités rédactionnelles et orales seront appréciées lors de l'évaluation.

### Évaluation orale :

L'oral peut durer 20 minutes, avec 10 minutes de présentation et 10 minutes de discussion avec les membres de la commission. Un support de présentation est possible et sera à transmettre en amont aux membres de la commission. Un PV d'audition sera à réaliser.

## MODELE D'ATTESTATION DE REUSSITE

---

Ce modèle d'attestation sera à remettre à l'étudiante ou l'étudiant à l'issue de la phase d'évaluation. Une copie de ce document sera également à envoyer à la Direction des Études et de la Vie Étudiante, afin d'assurer un suivi du dispositif de l'engagement étudiant, à l'échelle de l'établissement.



UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Caen le 19 septembre 2025

UNICAEN  
UFR

à

*Prénom/nom étudiant*

### **OBJET : Attestation de réussite engagement étudiant**

Je soussigné, Madame/Monsieur \_\_\_\_\_, Directeur-rice de l'UFR \_\_\_\_\_, atteste que Madame/Monsieur \_\_\_\_\_, étudiant inscrit à l'UFR \_\_\_\_\_, à l'université de Caen Normandie, a validé l'évaluation au titre de l'engagement étudiant pour l'année universitaire 2025-2026.

Son engagement a été évalué selon les critères définis par la commission évaluatrice de l'université de Caen Normandie, et a permis à Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ de démontrer son investissement et ses compétences acquises.

Signature direction de la composante

## L'AUTOEVALUATION D'UNE FORMATION DE 1<sup>ER</sup> CYCLE

Sont concernées, les formations de licence, licence professionnelle, BUT et diplômes de formation générale en sciences maïeutiques, sciences médicales, odontologiques et sciences pharmaceutiques.

Pour chaque item, les mentions en italique ont vocation à aider les responsables pédagogiques de la formation dans leur réflexion. Ces mentions ne sont pas obligatoires et n'attendent pas nécessairement de réponse.

### IDENTIFICATION DE LA MENTION ET DES PARCOURS QUI LA COMPOSENT

#### Intitulé (mention et parcours)

*Licence XXX*

*Licence XXX parcours XXX*

#### Responsable (s)

XXX

#### Lieu(x) d'enseignement

XXXX

### EFFECTIFS ET INSERTION PROFESSIONNELLE (2022-2025)

#### Effectifs : données DAPAC

- Capacité d'accueil de la formation
- Effectifs année/année (par mention et par parcours)
- Candidats admis (type de bac, spécialité, réorientation, type de licence, reprise d'études...)
  
- Entrée dans la formation en 1<sup>ère</sup> année
- Entrée via des passerelles
- Sorties via des passerelles

Poursuites d'études et insertion professionnelle : données observatoire (lien enquête)

Ressources : Opendata parcoursup, suptracker (insérer lien)

Régimes d'inscription proposés par la formation

## 1. LA FORMATION

### 1.1 Descriptif de la formation (mention et parcours) et des objectifs poursuivis

Précisez si votre formation a connu des évolutions majeures au cours de cette offre de formation et indiquez quelles en ont été les raisons ?

### 1.2 Positionnement de la formation dans la carte des formations (régional et national)

Précisez comment la formation est positionnée dans l'offre globale de formation du champ, de l'établissement (y compris diplômes d'université) mais également dans l'offre régionale d'enseignement supérieur (universités normandes, autres écoles et instituts notamment STS, écoles d'ingénieurs, IEP, etc.).

*La formation précise-t-elle ses attendus locaux dans la plateforme Parcoursup dédiée à la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur ?*

*Existe-t-il des partenariats académiques actuels ou en devenir ?*

### 1.3 Pilotage de la formation

#### 1.3.1. Pilotage

Précisez le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique.

Préciser les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité.

Les réunions de l'équipe pédagogique ou d'autres organes de pilotage ou de concertation à préciser, permettent-elles d'associer les étudiants et les personnels administratifs et techniques ?

*Décrire succinctement les principaux moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) permettant d'atteindre les objectifs de la formation.*

#### 1.3.2. Dynamique de l'équipe.

Préciser la composition, les missions et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement. Est-il spécifique à la formation ou commun à un ensemble cohérent de formations ?

*Les réunions de l'équipe pédagogique, du conseil de perfectionnement ou d'autres organes de pilotage ou de concertation à préciser, font-elles l'objet d'une communication spécifique précisant leur périodicité, leur modalité, leur ordre du jour, ainsi que de comptes rendus publics et publiés ? Les prérogatives de chacun sont-elles définies ?*

*Le conseil de perfectionnement dispose-t-il de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.) ?*

*La formation s'empare des résultats de l'enquête d'évaluation des enseignements réalisés annuellement auprès des étudiants.*

### 1.4 Visibilité et lisibilité de la formation

La formation, son intitulé, ses attendus, ses objectifs sont clairement affichés et sont connus et compris par les étudiants.



***BILAN PARTIE 1***

***Commentaire général :***

***Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?***

***très avancés***

***avancés***

***intermédiaires***

***peu avancés***

## 2. INTERNATIONALISATION

Précisez si des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.

Décrivez les dispositifs d'ouverture à l'international de la formation : intervenants étrangers, dispense de cours en langue étrangère, accueil d'étudiants internationaux, partenariat avec une organisation étrangère, etc.

Précisez si des accords de coopération ou des partenariats adaptés à la finalité de la formation sont conclus avec des établissements étrangers et quelle est leur valeur ajoutée.

Les étudiants disposent-ils tous d'un enseignement en langues étrangères ? Selon quelles modalités ?

Certains enseignements disciplinaires sont-ils dispensés dans une langue étrangère ? Veuillez préciser lesquels, ainsi que leur volume horaire, en précisant s'il s'agit de cours magistraux ou de travaux dirigés.

*Précisez si l'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et comment ce dernier est porté à la connaissance des étudiants.*

*L'acquisition de compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère donne-t-elle lieu à une certification du niveau atteint par l'étudiant en fin de formation, défini en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ?*

*L'obtention du diplôme de licence est-elle conditionnée à un niveau minimum de certification en langues. Si oui, comment cette certification est-elle mise en œuvre ?*

### BILAN PARTIE 2

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

***très avancés***

***avancés***

***intermédiaires***

***peu avancés***

### 3. ORIENTATION & OUVERTURE AU MONDE PROFESSIONNEL

#### 3.1 Orientation

Décrivez les dispositifs d'orientation ouverts aux étudiants portés par la formation (conférences métiers, conférences diplômés, alumni...); *Les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études disponibles aux étudiants et diplômés sont-elles affichées ?*

Listez et décrivez succinctement les événements que vous organisez ou auxquels vous participez, ainsi que les outils numériques ou papiers que vous rédigez ou transmettez, permettant l'information relative à la formation (objectifs, organisation et débouchés).

#### 3.2. Ouverture au monde professionnel

Précisez la part d'intervenants titulaires et la part de professionnels intervenants extérieurs dans la formation, les stages proposés et la possibilité d'effectuer la formation en alternance.

*Précisez si les étudiants sont préparés à des certifications professionnelle (CQP, certifications branche, cartes professionnelles, ...)*

#### 3.3. Développement de la formation continue et de l'alternance

Décrivez si / comment :

- La formation offre des parcours adaptés au public en formation en alternance.
- La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie.
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme.

#### 3.4. Partenariat

La formation s'appuie-t-elle sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires ?

Précisez comment des intervenants des mondes socio-économique ou culturel permettent une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.

Précisez l'existence des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.

*Précisez s'il existe des accords-cadres avec des branches professionnelles, ou des structures représentant un secteur d'activité.*

### BILAN PARTIE 3

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

*très avancés*  
*avancés*  
*intermédiaires*  
*peu avancés*

## 4. LA PEDAGOGIE

### 4.1 Dispositifs d'aide à la réussite

Précisez s'il existe des enseignements de mise à niveau pour les étudiants entrant dans la formation, ainsi que des dispositifs adaptés aux difficultés des étudiants, comme le tutorat, les groupes de niveau, les tests de positionnement, mise en place de parcours adaptés (L1 en 2 ans) etc. ?

Des étudiants sont-ils admis, à la condition de suivre ces enseignements ou de participer assidûment à ces dispositifs ?

*Quels indicateurs de leur efficacité ont été retenus ? Ces indicateurs sont-ils analysés par le conseil de perfectionnement ?*

*Précisez si un contrat pédagogique pour la réussite est conclu avec chaque étudiant, contrat qui précise son parcours de formation, son rythme spécifique d'apprentissage et, le cas échéant, les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Si chaque étudiant n'est pas amené à signer un contrat pédagogique pour la réussite, précisez quels publics sont concernés.*

*Les modalités d'accompagnement personnalisé sont-elles rendues publiques et connues des étudiants ? Par quels moyens ?*

### 4.2 Variété des approches pédagogiques

La formation prévoit des modalités pédagogiques diversifiées favorisant le développement des compétences (interdisciplinarité, approche par projets, démarche portfolio, jeux sérieux, amphithéâtre actif, pédagogie inversée...)

*Précisez les formations à la pédagogie suivies par les enseignants et enseignants-chercheurs.*

## BILAN PARTIE 4

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

***très avancés***

***avancés***

***intermédiaires***

***peu avancés***



## 5. INITIATION À LA RECHERCHE

La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche : ses acteurs, ses enjeux, ses méthodes et ses résultats.

Précisez le poids de l'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés et comment leur intervention permet une ouverture sur le monde et une initiation aux méthodes scientifiques.

*Précisez si des éléments de formation par la recherche ou près de la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.) sont prévus.*

*L'intégrité scientifique et l'éthique sont-elles présentes dans le programme de la formation ? Sous quelle forme ?*

*Les étudiants sont-ils sensibilisés aux problématiques liées au plagiat et à l'utilisation de l'IA ?*

*Les étudiants sont-ils sensibilisés à l'histoire de la discipline, des théories ?*

### BILAN PARTIE 5

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

***très avancés***

***avancés***

***intermédiaires***

***peu avancés***

## 6. CONCLUSION

### Points forts

### Pistes d'amélioration

### Perspectives d'évolutions

Au regard de l'autoévaluation de la formation, précisez quelles évolutions vous souhaiteriez apporter dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation

### ANNEXES :

- *Supplément au diplôme*
- *Le cas échéant, la fiche RNCP*
- *Tableau récapitulatif des effectifs pour la dernière période*
- *Tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la dernière période*
- *Tableau des UE (en relation avec les blocs de connaissances et de compétences des fiches RNCP, le cas échéant)*
- *Compte-rendu du dernier conseil de perfectionnement de la mention*

## Fiche d'expertise d'une formation de 1<sup>er</sup> cycle

<b>Rapporteur</b>	
<b>Intitulé de la mention expertisée :</b>	

Définir évaluation : A, B et C

Général		
	Les éléments du dossier d'auto-évaluation permettent-ils à l'expert de comprendre et de justifier l'auto-positionnement de l'équipe pédagogique. <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C *
1. La formation		
1.1	Auto-positionnement de la formation, sa description et des objectifs poursuivis <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.2	Auto-positionnement de la formation au niveau régional et/ou au niveau national <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.3	Auto-positionnement sur le pilotage de la formation. <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.4	Auto-positionnement de la formation sur la lisibilité et la visibilité. <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
2. Internationalisation		
2	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'internationalisation <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3. Orientation et ouverture au monde professionnel		
3.1	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'orientation <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3.2	Auto-positionnement de l'ouverture au monde professionnel <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	
3.3	Auto-positionnement de la formation au niveau du développement de la formation continue et de l'alternance <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3.4	Auto-positionnement de la formation au niveau des partenariats <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	
4. Pédagogie		
4.1	Auto-positionnement de la formation au niveau des dispositifs d'aide à la réussite <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
4.2	Auto-positionnement de la formation au niveau de la variété des approches pédagogiques <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
5. Initiation à la recherche		
5	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'initiation à la recherche	A / B / C



Année universitaire 2025-2026  
Campagne d'autoévaluation des formations

---

	<i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	
--	--	--

Synthèse	
Les <b>points forts</b> de la formation reconnus par l'équipe pédagogique sont-ils cohérents avec le dossier ?	
Les <b>pistes d'amélioration</b> de la formation reconnues par l'équipe pédagogique sont-ils cohérents avec le dossier ?	
Les <b>perspectives d'évolution</b> envisagées par l'équipe pédagogique sont-elles cohérentes avec le dossier ?	

Conclusion du rapporteur	
<b>Avis global</b> sur l'autoévaluation	
<b>Recommandations</b> éventuelles	

## L'AUTOEVALUATION D'UNE FORMATION DE 2<sup>EME</sup> CYCLE

Sont concernées, les formations de masters **et des diplômes de formation approfondie en sciences maïeutiques, sciences médicales, odontologiques et sciences pharmaceutiques.**

Pour chaque item, les mentions en italique ont vocation à aider les responsables pédagogiques de la formation dans leur réflexion. Ces mentions ne sont pas obligatoires et n'attendent pas nécessairement de réponse.

***Déclinez, le cas échéant, les spécificités des parcours.***

### IDENTIFICATION DE LA MENTION ET DES PARCOURS QUI LA COMPOSENT

#### Intitulé (mention et parcours)

Master XXX

Master XXX parcours XXX

#### Responsable (s)

XXX

#### Lieu(x) d'enseignement

XXXX

### EFFECTIFS ET INSERTION PROFESSIONNELLE (2022-2025)

#### Effectifs : **données DAPAC**

- Capacité d'accueil de la formation
- Effectifs année/année (par mention et par parcours)
- Candidats admis (type de bac, spécialité, réorientation, type de licence, reprise d'études...)
  
- Entrée dans la formation en 1ère année
- Entrée via des passerelles
- Sorties via des passerelles

Poursuites d'études et insertion professionnelle : **données observatoire (lien enquête)**

**Ressources : Opendata parcoursup, suptracker (insérer lien)**

Régimes d'inscription proposés par la formation

## 1. LA FORMATION

### 1.1 Descriptif de la formation (mention et parcours) et des objectifs poursuivis

Précisez si votre formation a connu des évolutions majeures au cours de cette offre de formation et indiquez quelles en ont été les raisons ?

### 1.2 Positionnement de la formation dans la carte des formations (régional, national et international)

Précisez comment la formation est positionnée dans l'offre globale de formation du champ, de l'établissement (y compris diplômes d'université) mais également dans l'offre régionale d'enseignement supérieur (universités normandes, autres écoles et instituts notamment STS, écoles d'ingénieurs, IEP, etc.).

*La formation précise-t-elle ses attendus locaux dans la plateforme MonMaster ?*

*Existe-t-il des partenariats académiques actuels ou en devenir ?*

*Dans le cadre de formation co-accréditées, le fonctionnement doit être explicité (formation ouverte sur un seul site, formation miroir, etc...).*

### 1.3 Pilotage de la formation

#### 1.3.1. Pilotage

Précisez le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique.

Préciser les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité.

Les réunions de l'équipe pédagogique ou d'autres organes de pilotage ou de concertation à préciser, permettent-elles d'associer les étudiants et les personnels administratifs et techniques ?

*Décrire succinctement les principaux moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) permettant d'atteindre les objectifs de la formation.*

#### 1.3.2. Dynamique de l'équipe.

Préciser la composition, les missions et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement. Est-il spécifique à la formation ou commun à un ensemble cohérent de formations ?

*Les réunions de l'équipe pédagogique, du conseil de perfectionnement ou d'autres organes de pilotage ou de concertation à préciser, font-elles l'objet d'une communication spécifique précisant leur périodicité, leur modalité, leur ordre du jour, ainsi que de comptes rendus publics et publiés ? Les prérogatives de chacun sont-elles définies ?*

*Le conseil de perfectionnement dispose-t-il de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.) ?*

*La formation s'empare des résultats de l'enquête d'évaluation des enseignements réalisés annuellement auprès des étudiants.*

### 1.4 Attractivité

Précisez les modalités de recrutement des étudiants (MonMaster, Etudes en France, etc...)

Précisez les éléments différenciants de la formation par rapport aux autres formations du domaine.



***BILAN PARTIE 1***

***Commentaire général :***

***Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?***

***très avancés***

***avancés***

***intermédiaires***

***peu avancés***



## 2. INTERNATIONALISATION

Précisez si des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.

Décrivez les dispositifs d'ouverture à l'international de la formation : intervenants étrangers, dispense de cours en langue étrangère, accueil d'étudiants internationaux, partenariat avec une organisation étrangère, etc.

Précisez si des accords de coopération ou des partenariats adaptés à la finalité de la formation sont conclus avec des établissements étrangers et quelle est leur valeur ajoutée.

Les étudiants disposent-ils tous d'un enseignement en langues étrangères ? Selon quelles modalités ?

Certains enseignements disciplinaires sont-ils dispensés dans une langue étrangère ? Veuillez préciser lesquels, ainsi que leur volume horaire, en précisant s'il s'agit de cours magistraux ou de travaux dirigés.

*Précisez si l'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et comment ce dernier est porté à la connaissance des étudiants.*

*L'acquisition de compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère donne-t-elle lieu à une certification du niveau atteint par l'étudiant en fin de formation, défini en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ?*

*L'obtention du diplôme de licence est-elle conditionnée à un niveau minimum de certification en langues. Si oui, comment cette certification est-elle mise en œuvre ?*

### BILAN PARTIE 2

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

*très avancés*

*avancés*

*intermédiaires*

*peu avancés*

### 3. OUVERTURE AU MONDE PROFESSIONNEL

#### 3.1. Ouverture au monde professionnel

*Précisez la part d'intervenants titulaires et la part de professionnels intervenants extérieurs dans la formation, les stages proposés et la possibilité d'effectuer la formation en alternance.*

*Précisez si lors de la formation les étudiants sont préparés à des certifications professionnelles (CQP, certification de branche, cartes professionnelles, ...).*

*Les débouchés en matière d'insertion professionnelle immédiate sont-ils affichés et portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes ?*

*Précisez comment la formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales utiles à son insertion professionnelle immédiate :*

- *La formation comporte des modules de connaissance de l'environnement professionnel et de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat, y compris sous la forme de travaux pratiques.*
- *La formation comporte des périodes d'expérience en milieu professionnel (en entreprises, associations, laboratoires, etc.).*
- *Les projets et stages constituent des modalités pédagogiques essentielles qui sont spécifiquement accompagnées. Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.*
- *Les modalités pédagogiques développent l'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels (y compris dans une démarche ouverte à l'international).*

#### 3.2. Développement de la formation continue et de l'alternance

*Décrivez si / comment :*

- *La formation offre des parcours adaptés au public en formation en alternance.*
- *La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie.*
- *La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme.*

#### 3.3. Partenariat

*La formation s'appuie-t-elle sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires ?*

*Précisez comment des intervenants des mondes socio-économique ou culturel permettent une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.*

*Précisez l'existence des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.*

*Précisez s'il existe des accords-cadres avec des branches professionnelles, ou des structures représentant un secteur d'activité.*

### BILAN PARTIE 3

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

**très avancés**  
**avancés**  
**intermédiaires**  
**peu avancés**

## 4. LA PEDAGOGIE

### 4.1 La formation donne une place importante à l'approche par compétences

Précisez si la formation est définie suivant un référentiel de compétences que s'approprie l'équipe pédagogique pour transcrire les unités d'enseignement de la formation en compétences.

Précisez si la formation est définie en blocs de connaissances et compétences.

### 4.2 Variété des approches pédagogiques

La formation prévoit des modalités pédagogiques diversifiées favorisant le développement des compétences (interdisciplinarité, approche par projets, démarche portfolio, jeux sérieux, amphithéâtre actif, pédagogie inversée...)

Précisez les formations à la pédagogie suivies par les enseignants et enseignants-chercheurs.

## BILAN PARTIE 4

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

*très avancés*

*avancés*

*intermédiaires*

*peu avancés*

## 5. L'ADOSSEMENT A LA RECHERCHE

*La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche : ses acteurs, ses enjeux, ses méthodes et ses résultats*

*Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche doit être explicité. Les laboratoires, écoles doctorales et autres acteurs de la recherche en appui de la formation doivent être recensés.*

*Précisez le poids de l'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés et comment leur intervention permet une ouverture sur le monde et une initiation aux méthodes scientifiques.*

*Précisez comment les objectifs de la formation s'inscrivent clairement dans la politique scientifique de l'établissement ou de site, voire constituent un axe prioritaire concrétisé par un lien master-doctorat sous la forme d'une École Universitaire de Recherche (EUR) ou une Graduate School.*

*Précisez si des éléments de formation par la recherche et à la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.) sont prévus.*

*Les modalités pédagogiques développent l'autonomie de l'étudiant et l'aptitude à conduire une démarche innovante et à s'inscrire dans un projet conduit dans un cadre collaboratif : par exemple responsabilité de conduite de projet et production dans le cadre d'un travail d'équipe dans un contexte pluridisciplinaire, etc.*

*La formation prépare à la poursuite en doctorat (par exemple par des rencontres avec les écoles doctorales).*

*L'intégrité scientifique et l'éthique sont-elles présentes dans le programme de la formation ? Sous quelle forme ?*

*Les étudiants sont-ils sensibilisés aux problématiques liées au plagiat et à l'utilisation de l'IA ?*

### BILAN PARTIE 5

**Commentaire général :**

**Comment autoévaluez-vous vos actions et votre trajectoire sur cet item ?**

**très avancés**

**avancés**

**intermédiaires**

**peu avancés**

## 6. CONCLUSION

### Points forts

### Pistes d'amélioration

### Perspectives d'évolutions

Au regard de l'autoévaluation de la formation, précisez quelles évolutions vous souhaiteriez apporter dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation

### ANNEXES :

- *Supplément au diplôme*
- *Le cas échéant, la fiche RNCP*
- *Tableau récapitulatif des effectifs pour la dernière période*
- *Tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la dernière période*
- *Tableau des UE (en relation avec les blocs de connaissances et de compétences des fiches RNCP, le cas échéant)*
- *Compte rendu du dernier conseil de perfectionnement de la mention*

## Fiche d'expertise d'une formation de 2<sup>ème</sup> cycle

Rapporteur	
Intitulé de la mention expertisée :	

Définir évaluation : A, B et C

Général		
	Les éléments du dossier d'auto-évaluation permettent-ils à l'expert de comprendre et de justifier l'auto-positionnement de l'équipe pédagogique . <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1. La formation		
1.1	Auto-positionnement de la formation, sa description et des objectifs poursuivis <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.2	Auto-positionnement de la formation au niveau régional, national et international <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.3	Auto-positionnement de la formation au niveau du pilotage de la formation <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
1.4	Auto-positionnement de la formation sur son attractivité <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
2. Internationalisation		
2	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'internationalisation <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3. Ouverture au monde professionnel		
3.1	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'ouverture au monde professionnel <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3.2	Auto-positionnement de la formation au niveau du développement de la formation continue et de l'alternance <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
3.3	Auto-positionnement de la formation au niveau des partenariats <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
4. Pédagogie		
4.1	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'approche par compétences <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	A / B / C
4.2	Auto-positionnement de la formation au niveau de la variété des approches pédagogiques <i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	
5. Adossement à la recherche		
5	Auto-positionnement de la formation au niveau de l'adossement à la recherche	A / B / C



Année universitaire 2025-2026  
Campagne d'autoévaluation des formations

---

	<i>* Si C, commentaire du rapporteur :</i>	
--	--	--

Synthèse	
Les <b>points forts</b> de la formation reconnus par l'équipe pédagogique sont-ils cohérents avec le dossier ?	
Les <b>pistes d'amélioration</b> envisagées par l'équipe pédagogique sont-elles cohérentes avec le dossier ?	
Les <b>perspectives d'évolution</b> envisagées par l'équipe pédagogique sont-elles cohérentes avec le dossier ?	

Conclusion du rapporteur	
<b>Avis global</b> sur l'autoévaluation	
<b>Recommandations</b> éventuelles	

# Conditions générales d'utilisation de la télésurveillance des examens de l'Université de Caen

## 1. Généralités

Les présentes conditions générales d'utilisation de la télésurveillance des épreuves organisées à distance s'appliquent dans le cadre des dispositions prévues par l'article D611-12 du code de l'éducation et de l'article 4.8 du règlement commun des études de l'Université de Caen Normandie. En faisant usage de ce mode de surveillance des examens, l'utilisateur déclare accepter l'ensemble des règles d'utilisation. Les droits que l'université de CAEN Normandie pourrait détenir ne se trouvent toutefois pas limités par ces dispositions.

## 2. Préambule

Les présentes règles d'usages sont portées à la connaissance de tout utilisateur du service de télésurveillance des examens de l'Université de Caen. Elles précisent de manière non exhaustive et non limitative les conditions dans lesquelles est accordée à l'utilisateur l'autorisation non exclusive d'utiliser ce service.

## 3. Règles générales

### a. Respect des conditions matérielles

L'utilisation du service de télésurveillance impose à l'utilisateur le respect des conditions matérielles minimum :

- Ordinateur sous Windows (XP minimum) ou MacOS ou Linux (non disponible sur tablette)
- Webcam
- Microphone connecté à l'ordinateur
- Haut-parleurs connectés à l'ordinateur (casque interdit)
- Navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox
- Débit internet stable et > 500 Kbits/s.

### b. Acceptation des responsabilités de l'environnement de travail :

L'utilisateur accepte que l'Université de Caen décline toute responsabilité en cas de problème sur le lieu de passage d'examen concernant les conditions techniques suivantes :

- L'alimentation électrique,
- La connexion internet,
- Le fonctionnement de l'ordinateur utilisé et de ses périphériques (webcam, son, ...)

### c. Acceptation des droits sur le traitement des données à caractère personnel

L'utilisateur accepte que :

- Le prestataire procède à un contrôle de son identité avant chaque examen ainsi qu'à un contrôle de son environnement local et informatique
- Le prestataire a accès, lors des examens uniquement, à la captation des flux audio, vidéo de son écran d'ordinateur et vidéo via sa caméra.
- L'Université de Caen-Normandie est destinataire des vidéos prises durant les examens. En cas de suspicion de fraude, ces vidéos ne seront visualisables par l'enseignant qu'au sein du CEMU.

Obligations réglementaires RGPD :

- Le stockage ainsi que l'ensemble des traitements opérés sur les données personnelles concernées, respectent le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

Durée de conservation des données :

- L'ensemble des informations inhérentes à ce service seront conservées durant une année universitaire. L'ensemble des données produites seront supprimées en intégralité chaque année (vidéos).

#### 4. Avant les examens

L'utilisateur devra obligatoirement réaliser un **examen blanc télésurveillé** pour pouvoir bénéficier de la télésurveillance lors ses examens. Cet examen blanc répond à 2 besoins importants :

- Tester le matériel de l'utilisateur avec la plateforme de télésurveillance (ordinateur, logiciels, webcam, connexion, ...)
- Former l'utilisateur à utiliser l'interface de la plate-forme de télésurveillance

#### 5. Pendant les examens

Le but de la télésurveillance est de faciliter l'accès aux études à distance (EAD) à un plus large public. Cependant, ce mode de passage ne doit pas faciliter certains aspects des examens par rapport aux étudiants qui les passent en présentiel. 4 points en particulier doivent être respectés :

- **Pas de correcteur d'orthographe ou de grammaire** : s'il utilise un traitement de texte pour la rédaction de sa copie, l'utilisateur doit **obligatoirement faire voir la désactivation** des correcteurs **avant** de commencer à rédiger.
- **Respect du temps maximum de rédaction et du temps de dépôt de la copie** sur la plateforme : l'utilisateur doit obligatoirement respecter les horaires de l'épreuve qui lui ont été communiqués par sa scolarité, ces horaires sont rappelés avec le sujet sur Ecampus.
- **Respects des documents autorisés** : les documents autorisés pendant l'examen sont uniquement ceux indiqués sur le sujet.
- **Respect des conditions de sortie de la salle d'examen** : La sortie de salle définitive est interdite pendant la première heure. Les sorties provisoires des étudiants en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses excluant la recherche de café, de friandises ou la pause-cigarette (extrait du règlement commun des études 2002-2027 <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>).

#### 6. Après les examens

Conformément à l'article 5.3 du règlement commun des études 2002-2027, les copies doivent être conservées dans la composante pendant un an après la publication des résultats.